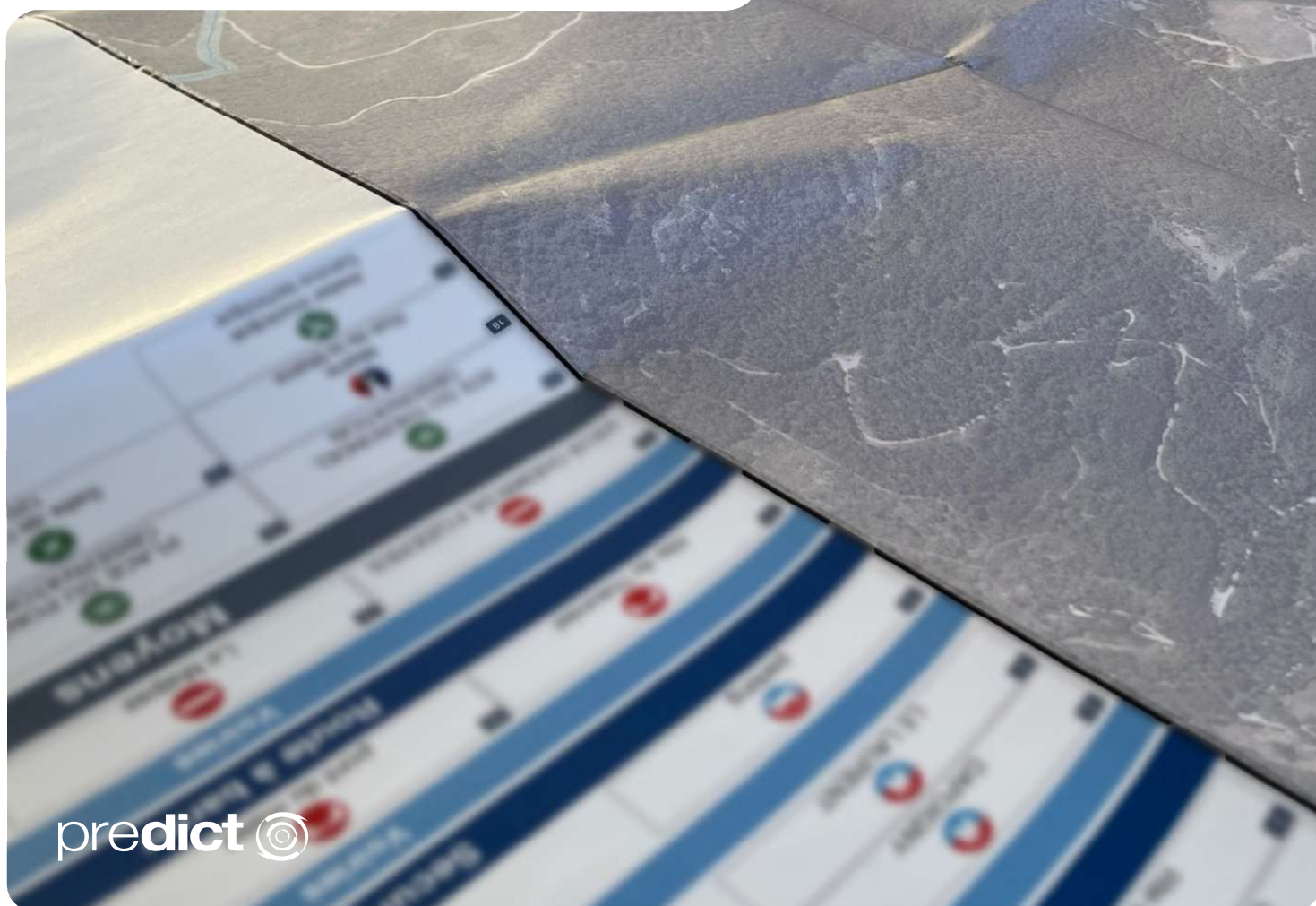


PICS

PLAN INTERCOMMUNAL
DE SAUVEGARDE

LIVRET OPÉRATIONNEL

**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**





LE MOT DU PRÉSIDENT

La protection des populations constitue l'une des missions premières des maires et des collectivités. L'un de nos tout premiers devoirs.

Cette exigence prend une résonance particulière sur notre territoire métropolitain, fortement exposé aux aléas naturels. Des torrents du Mercantour jusqu'à l'embouchure du Var, les crues et phénomènes climatiques intenses ont laissé des traces profondes et dramatiques dans les paysages et dans nos mémoires. Les tempêtes Alex et Aline resteront comme des nuits d'horreur et d'angoisse, et nous ont rappelé une fois encore combien il était crucial d'anticiper les risques et de nous organiser, pour garantir la continuité de l'action publique en situation de crise.

C'est dans cet esprit qu'a été engagé, dès 2021, le Plan Intercommunal de Sauvegarde, adopté à l'unanimité par délibération métropolitaine le 29 juin 2023. Il répond aux exigences de la loi du 25 novembre 2021 dite « Loi Matras », qui consolide notre modèle de sécurité civile, mais surtout il répond surtout au devoir moral de nous organiser pour mieux protéger les habitants de notre Métropole. Ce plan est un outil en plus, une sécurité supplémentaire, qui vient s'ajouter aux Plans communaux de sauvegarde existants dans les 51 communes, sans remettre en question les pouvoirs de police des maires qui restent décisifs dans ce genre de situations. Son rôle est de coordonner, structurer et formaliser la solidarité intercommunale en matière de gestion de crise, parce que gouverner, c'est prévoir.

Ce livret en est la traduction concrète. Conçu comme un outil opérationnel, fondé sur l'expérience de terrain, il a vocation à être mobilisé immédiatement lorsque les circonstances l'exigent et à guider l'action collective avec clarté et efficacité.

Il appartient désormais à chacun de s'en saisir. Vous avez tous un rôle à jouer pour faire face, ensemble, aux épreuves.

M. Christian ESTROSI
Président de la Métropole

INTRODUCTION

FONCTIONNEMENT D'UN PICS ET COMPLEMENTARITE AVEC LE PCA 6

RÔLE ET MISSION DES ACTEURS DE LA GESTION DE CRISE 7

LES NIVEAUX INTERCOMMUNAUX DE SAUVEGARDE 8

COMMUNIQUER AVEC LES ACTEURS ASSOCIÉS 9

DISPOSITIF METROPOLITAIN DE GESTION DE CRISE 11

ORGANISATION DE LA GESTION DE CRISE INTERCOMMUNALE 12

SCHEMA D'ALERTE ET D'ENGAGEMENT DU DISPOSITIF DE CRISE 13

POSTE DE COORDINATION METROPOLITAIN 14

MISSION ASSUREES PAR LES CELLULES 16

SCHEMA DE COMMUNICATION ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION 17

CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ ET DE SERVICES 19

INVENTAIRE DES COMPÉTENCES 20

INVENTAIRE DES RISQUES 21

PLAN D'INTERVENTION GRADUE 23

PLAN D'ACTIONS PAR ACTEUR 31

MUTUALISATION DES MOYENS 63

STRATEGIE DE MUTUALISATION 64

SALLES ACCESSIBLES POUR UNE CELLULE DE CRISE INTERCOMMUNALE 66

CENTRE D'ACCUEIL MUTUALISABLES 68

LES MOYENS MATÉRIELS MUTUALISABLES DES COMMUNES 70

COMMUNIQUER AVEC LES COMMUNES 72

ANNEXES 75

CARTOGRAPHIES DES ENJEUX PAR ACTEURS 76

Exploitation des territoires 77*Assainissement* 78*Eau potable* 79*Transport – Stationnement* 80*Gestion des déchets* 81*Littoral – Port* 82*Tourisme* 83*Social – Aire d'accueil des gens du voyage* 84**SOMMAIRE**

VIGILANCE : Niveau de surveillance renforcée lié à un phénomène potentiellement dangereux (ex : vigilance météorologique). Elle précède l'alerte et implique une préparation sans déclenchement systématique de mesures opérationnelles.

ALERTE : Signal destiné à avertir la population ou les services de la survenue imminente ou en cours d'un danger nécessitant une action immédiate.

ALÉA : Phénomène naturel ou technologique susceptible de provoquer des dommages (inondation, submersion marine, feu de forêt, séisme, etc.).

ENJEU : Ensemble des personnes, biens, activités, infrastructures, équipements, réseaux et éléments environnementaux susceptibles d'être affectés par un aléa sur un territoire donné.

RISQUE : Combinaison d'un aléa et d'un ou plusieurs enjeux dont on définit le degré d'exposition et la sensibilité.

SECOURS : Ensemble des actions d'intervention d'urgence destinées à porter assistance aux personnes sinistrées. Ils relèvent principalement des services spécialisés (SDIS, SAMU, forces de sécurité).

SAUVEGARDE : Ensemble des mesures destinées à protéger les populations, les biens et l'environnement. Elle relève principalement des autorités civiles (Maires / Président de métropole).

DOS : Directeur des Opérations de Secours – Autorité administrative responsable de la direction stratégique des opérations de secours. Il s'agit du maire sur le territoire communal, ou du préfet lorsque l'événement dépasse le cadre communal.

COS : Commandant des Opérations de Secours – Autorité opérationnelle désignée pour diriger les opérations de secours sur le terrain.

COD : Centre Opérationnel Départemental – Structure activée par le préfet pour coordonner la gestion d'une crise à l'échelle départementale.

CODIS : Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours – Centre opérationnel du SDIS chargé de la réception des appels d'urgence (18/112) et de la coordination des moyens de secours.

PCC : Poste de Commande Communal – Structure opérationnelle activée par le Maire pour diriger et coordonner les actions sur le terrain prévues dans le cadre du PCS.

PCM : Poste de Coordination Métropolitain – Structure opérationnelle activée par le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur pour assurer la continuité des compétences et intérêts métropolitains et coordonner les actions intercommunales en appui des communes et en lien avec les services de l'État.

ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile – Dispositif départemental coordonné par le préfet pour la gestion des situations d'urgence.

PCS : Plan Communal de Sauvegarde – Document opérationnel définissant l'organisation communale en cas de crise.

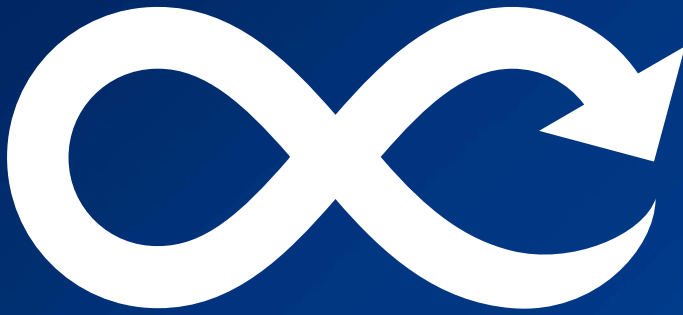
PICS : Plan Intercommunal de Sauvegarde – dispositif intercommunal visant à coordonner les moyens des communes membres en appui des PCS.

PIG : Plan d'Intervention Gradué – Dispositif interne prévoyant une montée en puissance progressive des mesures en fonction de la gravité de l'événement.

PCA : Plan de Continuité d'Activité – Document interne visant à assurer le maintien ou la reprise rapide des missions essentielles d'une collectivité ou d'un service en cas de crise majeure.

POMSE : (Plan d'Organisation de la Mise en Sûreté d'un Établissement) – Dispositif interne aux établissements recevant du public définissant les mesures de protection et d'organisation en cas d'événement majeur.

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté – Dispositif interne aux établissements scolaires ou ERP.



INTRODUCTION

FONCTIONNEMENT D'UN PICS ET COMPLEMENTARITE AVEC LE PCA

Le **Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS)** est un document de prévention et un outil d'aide à la gestion de crise composé de :

PICS



Le livret opérationnel

- Partie **Continuité d'Activité**
- Partie **Mutualisation**



La boîte à outils

- Fiches **opérationnelles** (Actions / Supports)



Les annexes

- Annuaires
- Cartographies
- Documents utiles mais non essentiels

**Comment ?
Quels délais ?**



Le Plan de Continuité d'Activité & le Plan de Reprise d'Activité

Mesures :

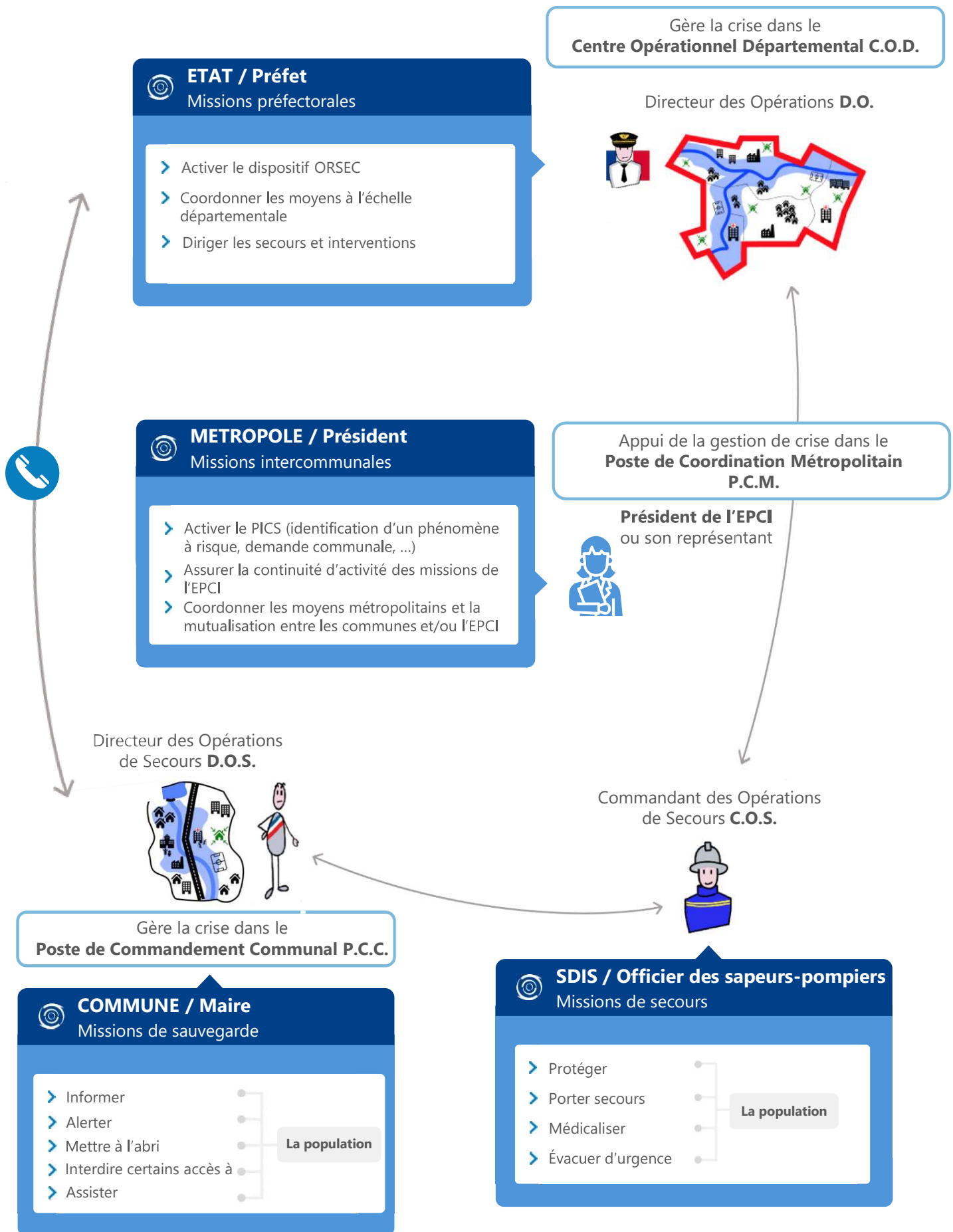
- d'organisation
- d'adaptation interne
- de préparation
- de protection



Les objectifs du PICS ?

- **Organiser** en amont sa réponse en cas de survenue d'un évènement à risque ;
- **Coordonner** les moyens métropolitains et les moyens communaux ;
- **Mettre à profit** son expertise et ses moyens en appui aux communes-membres dans la gestion d'un évènement

RÔLE ET MISSIONS DES ACTEURS DE LA GESTION DE CRISE



AR Prefecture
006-210600664-20260311-2026_05_25-2e
Publi le 25/03/2026

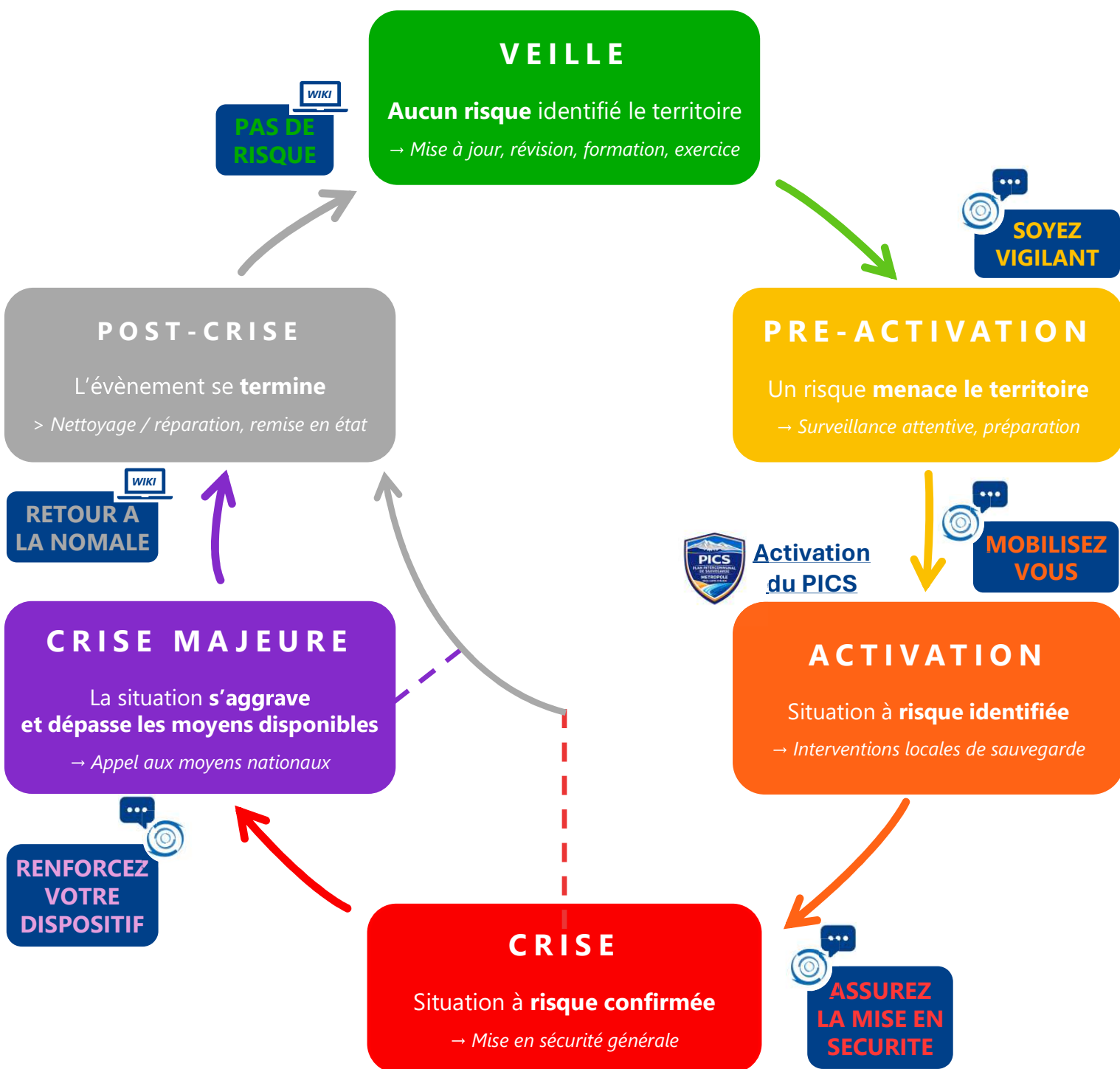
LES NIVEAUX INTERCOMMUNAUX DE SAUVEGARDE & LES AVERTISSEMENTS OPÉRATIONNELS

LES NIVEAUX DE SAUVEGARDE

Définissent les **temps de la crise** et les déclinent en **actions opérationnelles**.

LES AVERTISSEMENTS OPÉRATIONNELS

Traduisent les **événements hydrométéorologiques en risques** et sont adressés par la **VIGIE PREDICT** :





DISPOSITIF METROPOLITAIN DE GESTION DE CRISE

ORGANISATION DE LA GESTION DE CRISE INTERCOMMUNALE

i Cette mobilisation est toujours progressive et en adéquation avec l'événement à gérer.

Cellule de Veille
2 Bd Victor Hugo

Cellule de Pré-Activation
2 Bd Victor Hugo

Cellule de Crise Restreinte
Salle Giordan ou CSU

Cellule de Crise Renforcée
Salle Giordan ou CSU

PRESIDENT

(À DISTANCE EN VEILLE)

CELLULE DE DECISION

Directeur des Opérations Intercommunales
(DOI)

(à distance en veille et pré-activation)

Responsable : **Président de la MNCA**
Suppléant : **VP Risques Majeurs**

Réfèrent des Actions Intercommunales
(RAI)

(à distance en veille et pré-activation)

Responsable : **DGS**
Suppléants : **DG d'astreinte, DGST**

CONSEILLERS

Directeur de cabinet / Astreinte Cab
DGA SPC / Astreinte DGA
DGA ETP
ASSEGR / Astreinte ASSER
Directeur PM / Astreinte PM
Directeur DGPRM / Astreinte cadre DGPRM

CELLULE EVALUATION

Pilote : **Agent DPGRM**

Suppléant : **Agent astreinte appui technique DPGR**

Membres mobilisables :

- Gestion équipes terrain de la DGPRM (+ suivi évènement)
1 cadre DGPRM / 1 agent DGPRM / 1 agent DCE-Gemapi
- Gestion équipes terrain de la PM (+ suivi vidéo VdN)
1 cadre PM / 1 opérateur vidéo / 1 agent opérateur radio
- Opérateur radio en liaison avec le COS
1 officier SDIS06 (en crise)

CELLULE SECRETARIAT

Pilote : **Chef de salle**

Suppléant : **Astreinte secrétariat DGPRM**

Membres mobilisables :

- Accueil PCC/PCM : **Secrétariat ASSEGR**
- Secrétariat et logistique du PCC/PCM : **Secrétariat DGPRM (2)**
- Standard de crise : **Responsable (+ agents) Allo Mairies**

CELLULE ANIMATION

Chef de salle

Responsable : **Cadre DGPRM**

Suppléant : **Agent astreinte cadre DGPRM**

Coordinateur

Responsable : **Cadre ASSEGR**

Suppléant : **Agent astreinte cadre ASSEGR**

CELLULE COMMUNICATION

Pilote : **Responsable service Presse**

Suppléant :

Membres mobilisables :

- Chargé de communication :
Attachés de presse du service communication / Astreinte Presse

CELLULE LOGISTIQUE TECHNIQUE NICE

Pilote : **Directeur de la Voirie de Nice**

Suppléant : **Cadre direction Voirie Nice**

Membres mobilisables / Chargés d'actions :

- Chargé des actions à mener sur la voirie et les réseaux :
Directeur de la Voirie de Nice
- Chargé des actions de nettoyage :
Directeur de la propreté Ville de Nice
- Chargé de l'évaluation, de la mise en sécurité lié à des parcelles privées en priorité : **Cadre DGPRM**

CELLULE LOGISTIQUE TECHNIQUE HORS NICE

Pilote : **Cellule Animation**

Suppléant : **Cadre DDVR / Cadre Transport**

Membres mobilisables :

- Transports
- Réseaux
- Directions territoriales
- Régie Eau d'Azur
- Régie Lignes d'Azur
- Directeur délégué à la Mobilité durable

CELLULE LOGISTIQUE SOCIALE

Pilote : **DGA Proximité, Solidarité et Sécurité**

Suppléant : **Cadre ASSER**

Membres mobilisables / Conseillers :

- Etablissements sportifs : **Directeur des sports**
- Etablissements scolaires : **Directeur de l'éducation**
- Ravitaillement des sinistrés : **Directeur de la restauration**
- Actions de santé publique : **Directeur de la santé**
- Actions relatives à la famille : **Directeur de la famille**

CELLULE LOGISTIQUE TRANSMISSION

Pilote : **Directeur des Systèmes d'information**

Suppléant :

Membres mobilisables :

- Technicien cellule : **Technicien de la DSI - Astreinte**

CELLULE LOGISTIQUE RESSOURCES

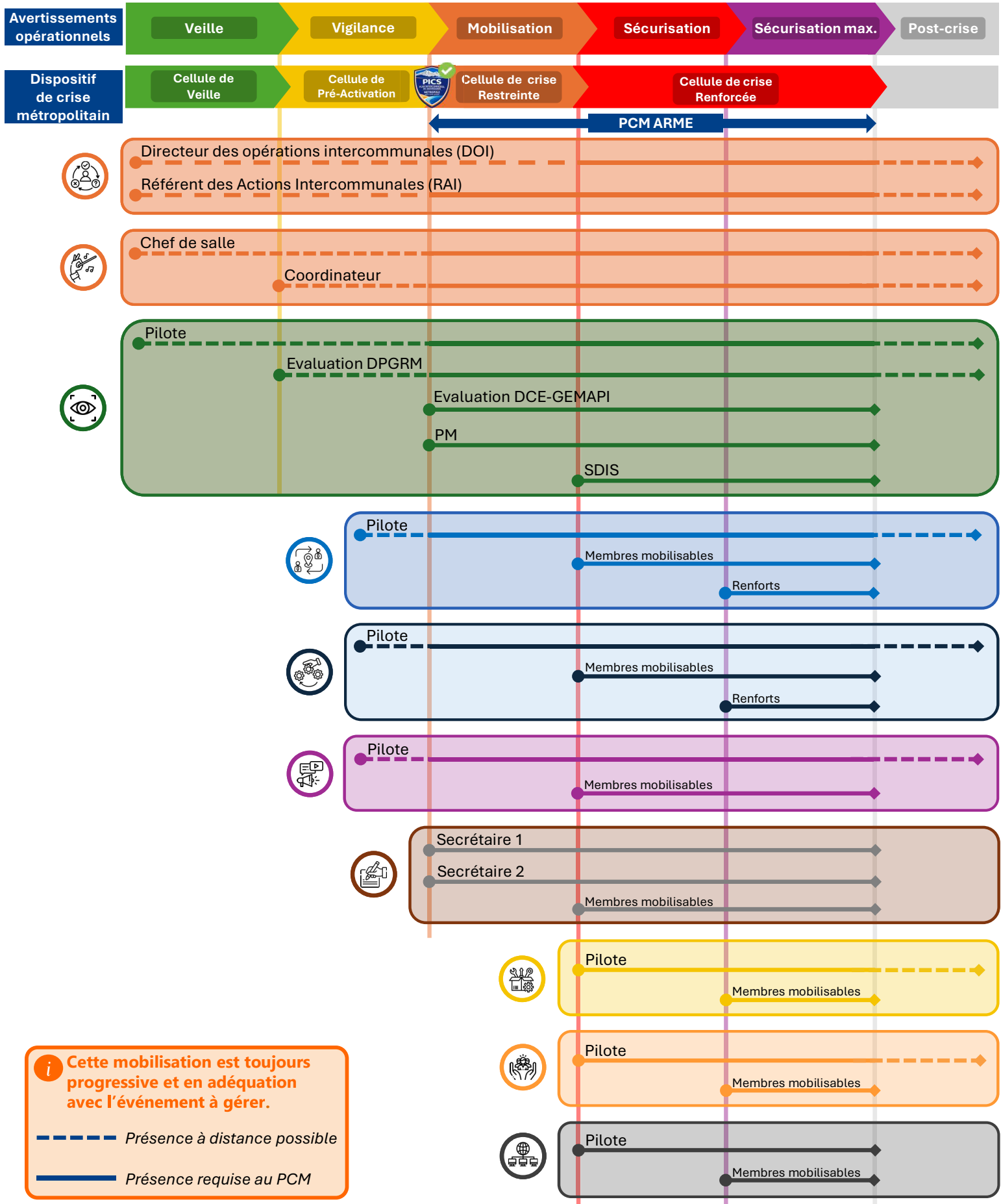
Pilote : **Directeur délégué aux affaires juridiques et institutionnelles**

Suppléant :

Membres mobilisables / Chargés d'actions :

- Chargé des actions juridiques :
Directeur délégué aux affaires juridiques et institutionnelles
- Chargé des actions financières :
Directeur délégué aux finances
- Chargé des actions portant sur le personnel :
Directeur délégué aux ressources humaines

SCHEMA D'ALERTE ET D'ENGAGEMENT DU DISPOSITIF DE CRISE



i Cette mobilisation est toujours progressive et en adéquation avec l'événement à gérer.

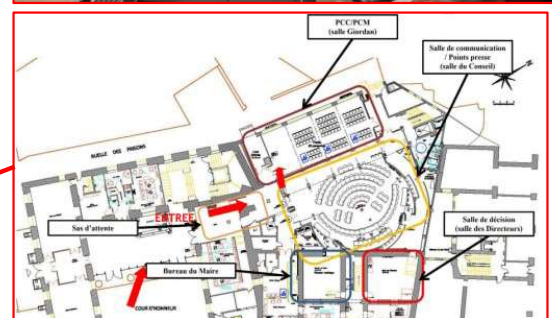
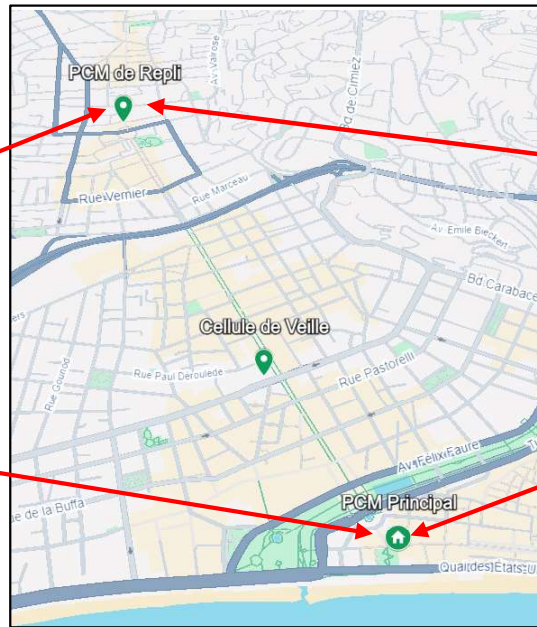
----- Présence à distance possible
 ————— Présence requise au PCM



POSTE DE COORDINATION METROPOLITAIN (PCM)

PRINCIPAL : HÔTEL DE VILLE DE NICE (5 RUE DE L'HÔTEL DE VILLE) – SALLE JOSEPH GIORDAN (RDC)

REPLI : CSU (1 AVENUE ALFRED BORRIGLIONE – SALLE AU 3^{ÈME} ÉTAGE)



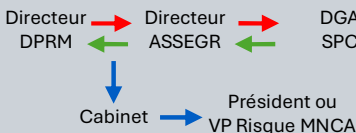
COMMENT ?

Actions à réaliser

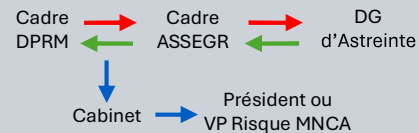
Qui ?

1 – Validation de l'activation du PCM

Heures de bureau :



Heures d'astreinte :



Cellule Animation

2 – Ouverture de la main courante

- Création de l'évènement dans JAGUARDS en lien avec le Cadre DPRM
- Activer la cellule de crise dans l'évènement JAGUARDS

Cellule Evaluation

3 – Convocation des membres du PCM

- Envoi SMS/MAIL de convocation avec Contact Everyone

Cellule Evaluation

4 – Informer les partenaires de l'armement du PCM

- PC Sécurité : 04 97 13 42 88
- Services de la MNCA (cf. liste correspondante) via Contact Everyone
- Préfecture (COD) : pref-cod@alpes-maritimes.gouv.fr
- SDIS06 : 04 93 22 76 90 ou 112 (si pas de réponse) + salle.codis06@sdis06.fr

Cellule Secrétariat + Evaluation

5 – Mise en place des équipements du PCM

- Mettre en place la cellule Secrétariat (1 PC fixe + 1 PC portable + 2 téléphones)
- Mettre en place la cellule Evaluation :
 - Evaluation DPRM (1 PC portable de l'astreinte Appui Technique DPRM)
 - Evaluation Hydrométéo (1 PC portable de l'astreinte hydrométéo + 2 écrans + 1 téléphone)
 - Evaluation PM
- Allumer les écrans de la salle à l'aide de la commande située à proximité de la cellule Secrétariat :
 - TV1 (fixe) : Main courante JAGUARDS
 - TV2 (fixe) : Modèles météo
 - TV3 (fixe) : Caméras CSU
 - TV4 (mobile) : Visioconférence Préfecture
 - TV5 (mobile) : Live media

Cellule Secrétariat

6 – Briefing des membres du PCM

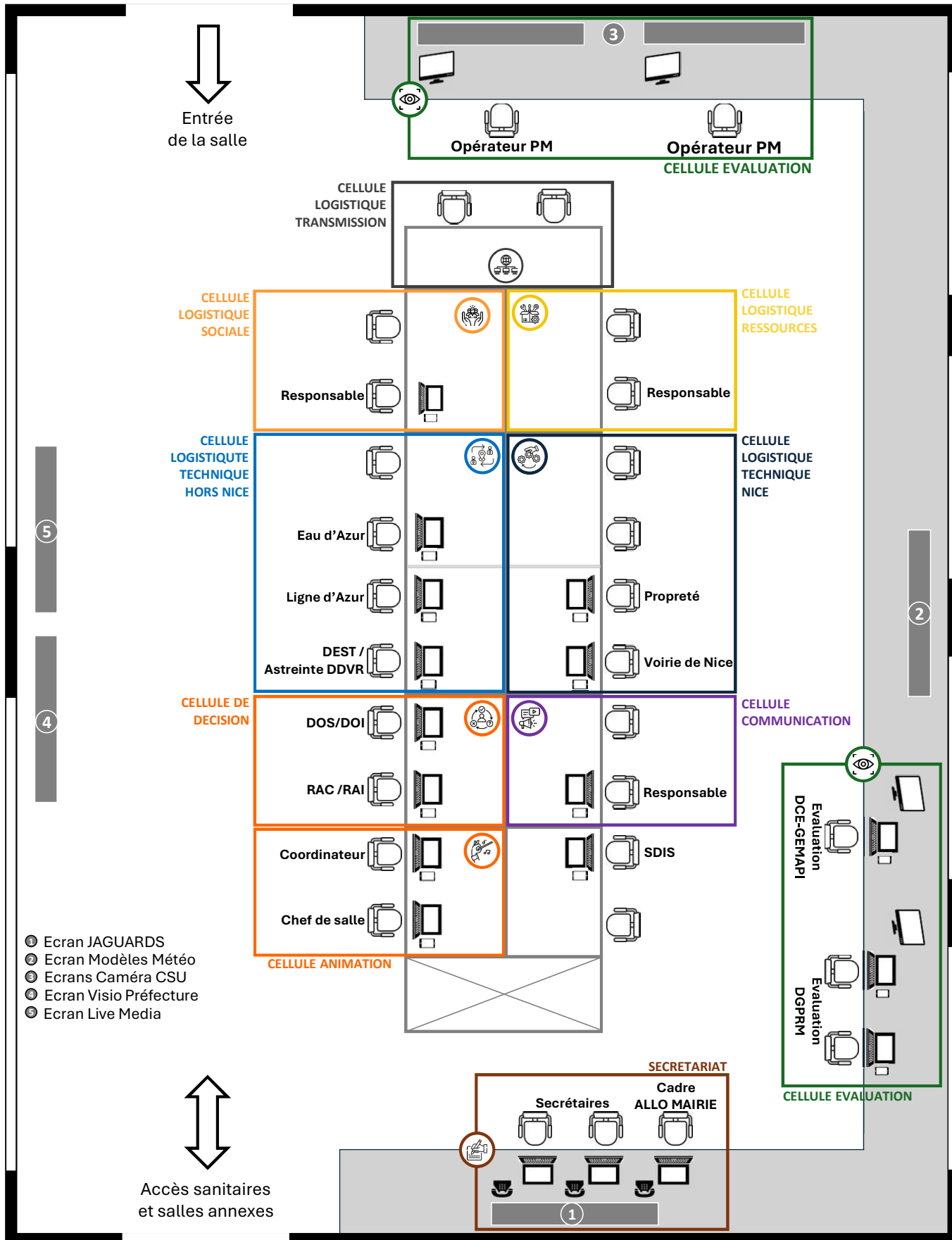
- Faire un point sur le contexte et la situation, rappeler le fonctionnement du PCM et les missions des cellules

Chef de salle

7 – Renseigner les actions relatives à l'ouverture PCM dans la main courante

Cellule Secrétariat

POSTE DE COORDINATION METROPOLITAIN (PCM)

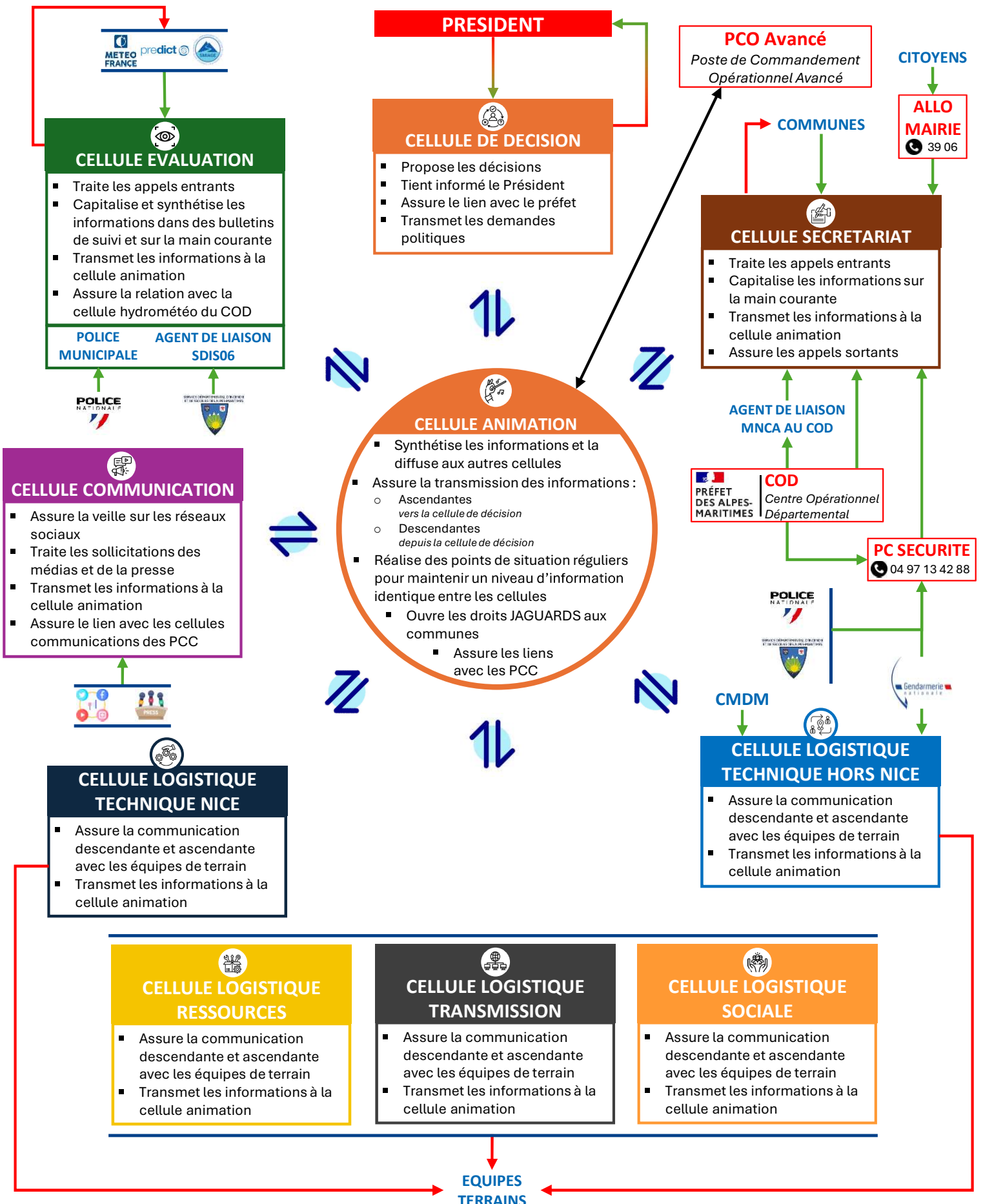


- ① Ecran JAGUARDS
- ② Ecran Modèles Météo
- ③ Ecrans Caméra CSU
- ④ Ecran Visio Préfecture
- ⑤ Ecran Live Media

MISSIONS ASSUREES PAR LES CELLULES DE LA GESTION DE CRISE INTERCOMMUNALE

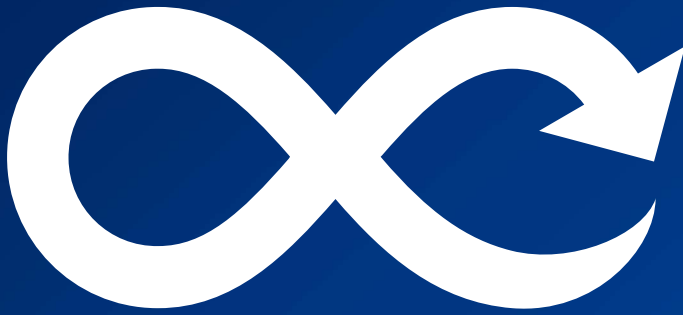


SCHEMA DE COMMUNICATION ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION



AR Prefecture

006-210600664-20260311-2026_03_25-AR
Reçu le 25/03/2026



CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ ET DE SERVICES DE L'EPCI



INVENTAIRE DES PRINCIPALES COMPÉTENCES

Compétences	Direction/Service/Pôle	Modalité(s) d'exécution
Eau potable Eaux Pluviales Assainissement Défense Incendie	Régie Eau d'Azur ↳ Direction du cycle de l'Eau et de la GEMAPI ↳ Direction Déléguée à la voirie et aux réseaux ↳ DGA Exploitation et Territoires	Régie
Gestion des déchets	Régie pour la gestion des déchets ménagers ↳ DGA Exploitation et Territoires	Régie + prestataires
Transport / Mobilité	Régie Ligne d'Azur ↳ Direction Déléguée à la Mobilité Durable ↳ DGA Grands Projets et Territoires	Régie + prestataires
Stationnement	Régie Parc d'Azur ↳ Direction Déléguée à la Mobilité Durable ↳ DGA Grands Projets et Territoires	Régie + prestataires
GEMAPI	Direction du cycle de l'Eau et de la GEMAPI ↳ Direction Déléguée à la voirie et aux réseaux ↳ DGA Exploitation et Territoires	Régie + Délégation (SMIAGE)
Littoral Port	Direction des activités portuaires et maritimes ↳ DGA Aménagement et Développement Durable	Régie
Voirie	Direction de la Voirie de Nice ↳ DGA Exploitation et Territoires Direction de la Propreté de Nice ↳ DGA Exploitation et Territoires Directions Territoriales (Rive droite du Var / Collines et Littoral Est / Tinée et Vesubie) ↳ Direction Déléguée à la voirie et aux réseaux ↳ DGA Exploitation et Territoires	Régie
Tourisme	Office de Tourisme Métropolitain ↳ Direction Développement économique, emploi et industrie ↳ DGA Economie et Attractivité	Régie
Stations de ski	Direction de la Montagne et de l'Agriculture ↳ DGA Aménagement et Développement Durable	Régie
Accueil des gens du voyage	Direction de l'Habitat (Politique de la Ville et Renouvellement urbain) ↳ DGA Solidarité et Cohésion Sociale	Sous-Traitance Véolia
Cimetières – Sites cinéraires	Direction de la Citoyenneté ↳ DGA Sécurité, Proximité et Citoyenneté	Régie
Marché d'Intérêt National	Régie du MIN ↳ DGA Economie et Attractivité	Régie
Energie	Direction des Réseaux ↳ Direction déléguée à la voirie et aux réseaux ↳ DGA Exploitation et Territoires	Régie + Concession (ENEDIS)
Développement économique	Direction développement économique, emploi et industrie ↳ DGA Economie et Attractivité	Régie

INVENTAIRE DES RISQUES POUVANT IMPACTER/ DEGRADER CES MISSIONS



INONDATIONS

*Débordement de cours d'eau
Ruissellement urbain
Episodes méditerranéens*



MOUVEMENTS DE TERRAIN



LITTORAL

*Houle – Vagues
Submersion marine
Tsunami*

*Pollution Maritime
(POLMAR)*



AVALANCHE



FEU DE FORÊT



TEMPETE / VENT VIOLENT



SEISME



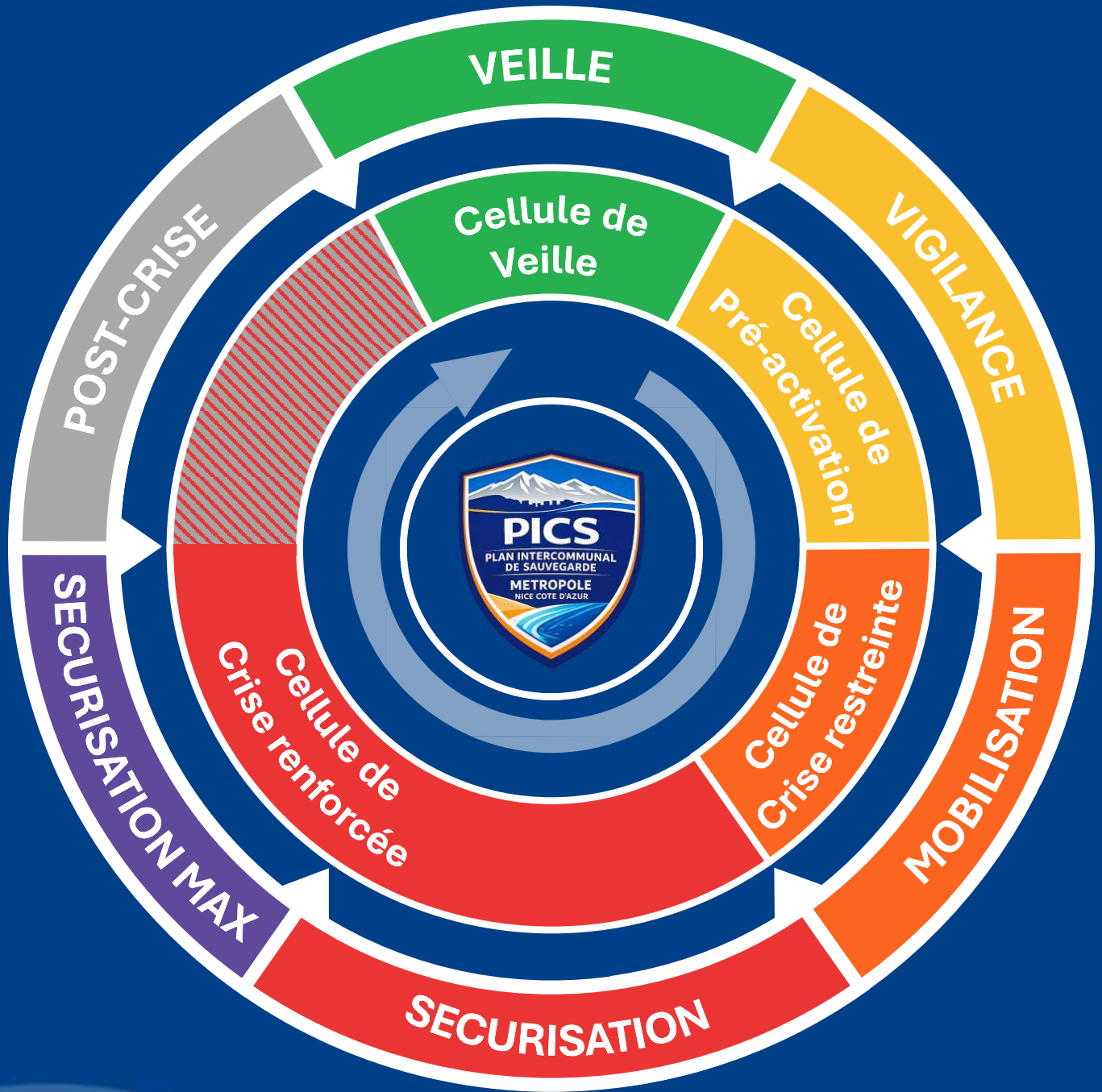
INDUSTRIEL

*Industriel
Transport de matières dangereuses*



AUTRE ALÉA







PLAN D'INTERVENTION GRADUÉ

EN PHASE DE

VEILLE

EN PHASE DE

PRE-ACTIVATION
Vigilance

.....
**Activation du PICS &
Armement du PCM**
.....

EN PHASE DE

ACTIVATION
Mobilisation

EN PHASE DE

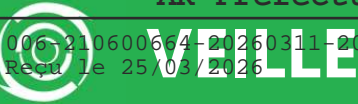
CRISE
Sécurisation

EN PHASE DE

CRISE MAJEURE
Sécurisation maximale

EN PHASE DE

POST-CRISE



HORS TEMPS DE CRISE

Appropriation > Formation > Exercices



Actions

Fiches
associées

Qui ?

RESTER joignable

MOBILISER régulièrement les membres du dispositif métropolitain de gestion de crise afin de **MAINTENIR** opérationnelle l'organisation de gestion des risques (PICS, moyens humains et matériels)

ANIMER les actions internes d'appropriation du PICS

ASSURER la veille réglementaire nationale et locale en matière de prévention des risques et de gestion de crise

ANIMER le réseau des référents « Risques Majeurs » de la MNCA

PILOTER la réalisation d'exercices et la révision du PICS qui doivent intervenir a minima tous les 5 ans

ASSURER la mise à jour annuel des inventaires des missions, des enjeux et des moyens ainsi que des annuaires de crise

S'INFORMER de son rôle dans le cadre de la gestion de crise métropolitaine et des actions associées

CELLULE
ANIMATIONTOUTES LES
CELLULES

VEILLE

VIGILANCE

MOBILISATION

SÉCURISATION

SÉCURISATION
MAXIMALE

POST-CRISE

ACTIONS PRÉPARATOIRES

Collecte d'informations > Disponibilité



Actions

Fiches
associées

Qui ?

PRENDRE en considération les messages relatifs aux risques (Météo-France, Préfecture, PREDICT, SMIAGE, etc.)

SUIVRE l'évolution de la situation à l'aide des outils existants

ASSURER l'anticipation des points à surveiller

INFORMER la **Cellule Animation** de la situation et des risques à venir sur le territoire

INFORMER la **Cellule de Décision** de la situation et des risques à venir sur le territoire

INFORMER les responsables de pôles et de sites de la situation et des risques à venir sur le territoire

S'ASSURER de la disponibilité des équipes et du matériel

S'ASSURER de la capacité des sites sensibles (usine de traitement, déchetterie, station d'épuration, etc.) et événements culturels et sportifs à adapter leur dispositif

INFORMER les différents maitres d'œuvre pour qu'ils sécurisent les chantiers en cours

INFORMER les régies et les délégataires de la situation de la situation et des risques à venir sur le territoire

VERIFIER auprès de la **Cellule Animation** la nécessité de communiquer auprès des administrés.

PROPOSER le déclenchement du PCM à la **Cellule de Décision** si la situation le nécessite

DECIDER du déclenchement de la phase « **MOBILISATION** »
Activation du PICS – Armement

SOLLICITER l'activation des PCS et l'armement des PCC auprès des communes concernées (FACULTATIF)

OUVRIER un évènement sur la main courante JAGUARDS

FA 1/2/6

FA 2/5
FS12

FA 2

FA 3/33/34/
49/50/51/52
FS 1/19FA 33/34/49/
50/51/52

FA 23/33

FS12

CELLULE
EVALUATIONCELLULE
ANIMATIONTOUTES LES
CELLULES
LOGISTIQUESCELLULE
COMMUNICATIONCELLULE
ANIMATIONCELLULE DE
DECISIONCELLULE
EVALUATION

VEILLE

VIGILANCE

MOBILISATION

SÉCURISATION

SÉCURISATION
MAXIMALE

POST-CRISE

ACTIONS PRÉVENTIVES

Alerte > Déploiement



ACTIVATION DU PICS



Actions

Fiches associées



Qui ?

CONVOQUER les membres du dispositif de gestion de crise et **ARMER** le Poste de Coordination Métropolitain (PCM)

INFORMER la préfecture, les partenaires associés et les services Métropolitain de l'activation du PICS et de l'armement du PCM

ASSURER la gestion des appels entrants et sortants du PCM

MOBILISER progressivement les membres du dispositif de crise

ETRE EN CONTACT avec les communes pour connaître le niveau d'activation de leur PCS

INFORMER les Services, les Régies, les Délégués et les Prestataires et convenir du niveau d'activation de plan interne

S'ASSURER que les sites sensibles, évènements culturels ou sportifs, adaptent leur dispositif à la situation

PREPARER les moyens humains, matériels et logistiques nécessaires à la gestion de la situation

METTRE EN SÛRETE les enjeux les plus vulnérables (eau potable, transport urbain, parking, etc.)

PRE-INFORMER les usagers des sites/ le public si nécessaire

SUIVRE l'évolution de la situation hydrométéorologique à l'aide des outils existants

REDIGER des points de situation réguliers

ASSURER la veille des communications émanant des partenaires, des médias et des réseaux sociaux concernant l'évènement

METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS

DECIDER de déployer les mesures de sécurisation / déclencher la phase « **ASSURER LA MISE EN SECURITE** » ou de désarmer le PCM en raison de l'évolution favorable de la situation

FA 3/4
FS 11/46/52CELLULE
SECRETARIAT

FA 3 – FS 1

CELLULE
ANIMATION

FA 34

FA 13/19/
20/23/33/41TOUTES LES
CELLULES
LOGISTIQUESFA 13/16/19/
20/41/50/51/
52/58/59FA 31/32/33
FS 1/2

FA 5/7

CELLULE
EVALUATION

FA 53 – FS 22

CELLULE
COMMUNICATION

FS 12

TOUTES LES
CELLULESCELLULE DE
DECISION

VEILLE

VIGILANCE

MOBILISATION

SÉCURISATION

SÉCURISATION
MAXIMALE

POST-CRISE

ACTIONS DE SAUVEGARDE

Armement des centres > Sécurisation



Actions

Fiches associées



Qui ?

ASSURER la montée en puissance progressive de votre dispositif de gestion de crise métropolitain en sollicitant les membres mobilisables nécessaires

DECIDER des mesures de mise en sécurité des sites, du public et du personnel

TRANSMETTRE ces mesures aux pilotes de **Cellules**

FAIRE le lien avec les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) activés sur le territoire (centre d'accueils ouverts, routes fermées, secteurs informés/évacué, etc.)

METTRE EN SECURITE le public et le personnel

SECURISER les compétences et intérêts métropolitains essentiels (alimentation eau potable, transport urbain, accès aux infrastructures de secours et de santé, etc.) ainsi que les évènements culturels et sportifs

ALERTER les usagers de la situation, de son évolution et des mesures engagées qui les concernent (transport, eau potable, déchets, etc.)

PREPARER le matériel nécessaire à la gestion post-crise (bennes, bus, etc.)

DEFINIR la stratégie de communication vers les médias

S'ASSURER des solutions de continuité électrique et des moyens de communication au P.C.M. pour pouvoir fonctionner en mode « dégradé »

METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS

DECIDER de déclencher la phase « **RENFORCEZ VOTRE DISPOSITIF** » ou de désarmer le PCM, désactiver le PICS et déclencher la phase « **POST-CRISE** »



CELLULE DE DECISION



CELLULE ANIMATION



TOUTES LES CELLULES LOGISTIQUES



CELLULE COMMUNICATION



CELLULE LOGISTIQUE TRANSMISSION



TOUTES LES CELLULES



CELLULE DE DECISION

VEILLE

VIGILANCE

MOBILISATION

SÉCURISATION

SÉCURISATION MAXIMALE

POST-CRISE

FS 12

ACTIONS DE SAUVEGARDE

Renforcement des actions de sauvegarde



Actions

Fiches
associées

Qui ?

RENFORCER le dispositif de gestion de crise

ORGANISER le fonctionnement du dispositif de crise et des services métropolitains dans la durée en prévoyant les rotations et la logistique nécessaire au niveau du P.C.M. et la priorisation des missions de la Métropole dans le cadre de la continuité d'activité des services (cf. plans existants (PCA, PGSSE, etc.))

FAIRE APPEL aux moyens extérieurs (EPCI voisines, Département, Préfecture, etc.)

MAINTENIR en sécurité tous les sites exposés

RENFORCER la mise en sécurité des sites métropolitains situés dans la zone protégée d'ouvrages susceptibles de rompre (barrages, digues, etc.)

METTRE A DISPOSITION des communes les moyens matériels et logistiques et nécessaires et répondre à leur sollicitation en matière d'effets à obtenir

PREPARER le matériel nécessaire à la gestion post-crise (bennes, bus, autres)

REPONDRE aux sollicitations médiatiques selon la stratégie définie en accord avec la Cellule de Décision

METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS

DECIDER de déclencher la phase « **POST-CRISE** »

FA 37/47

CELLULE DE
DECISIONCELLULE
ANIMATIONTOUTES LES
CELLULES
LOGISTIQUES

FS61

CELLULE
COMMUNICATION

FA 32

TOUTES LES
CELLULES

FS 12

CELLULE DE
DECISION

VEILLE

VIGILANCE

MOBILISATION

SÉCURISATION

SÉCURISATION
MAXIMALE

POST-CRISE

ACTIONS PRIORITAIRES

Actions prioritaires à mener dès la fin de l'évènement



Actions

Fiches
associées

Qui ?

RECENSER les besoins auprès des communes sinistrées
PRIORISER l'action de soutien à mettre en œuvre
PROPOSER un plan d'action à la **Cellule de Décision**

DECIDER des moyens de soutien (communaux, métropolitains ou externes) à déployer auprès des communes sinistrées

SOUTENIR les communes impactées **METTRE A LEUR DISPOSITION** des communes les engins et matériels nécessaires à la gestion post-événement. Si besoin, réquisitionner le matériel auprès des entreprises partenaires.

CONTRÔLER les installations et **EVALUER** les mesures pour la mise en sécurité des sites impactés

S'ASSURER de la sécurité du public pour la réouverture des différents sites/services publics

VISITER les chantiers exposés aux conséquences de l'évènement

ENGAGER les opérations de remises en état et de nettoyage des sites/secteurs touchés

INFORMER les administrés des actions mises en œuvre par la Métropole au cours de l'évènement afin de limiter les impacts et du plan d'action défini visant à un retour à la normal des services et intérêts métropolitains

METTRE FIN aux mises à disposition et mutualisation de moyens matériels, humains et logistiques

PILOTER le retour d'expérience conformément à l'article D.731-13 du code de la sécurité intérieure et mettre à jour le PICS en conséquence

CONTRIBUER au retour d'expérience de la Cellule et du dispositif de gestion de crise métropolitain (points forts, pistes d'amélioration, besoins, etc.)

CELLULE
ANIMATIONCELLULE DE
DECISIONTOUTES LES
CELLULES
LOGISTIQUESCELLULES
LOGISTIQUE
TECHNIQUECELLULE
COMMUNICATIONCELLULE DE
DECISIONCELLULE
ANIMATIONTOUTES LES
CELLULES

VEILLE

VIGILANCE

MOBILISATION

SÉCURISATION

SÉCURISATION
MAXIMALE

POST-CRISE

AR Prefecture

006-210600664-20260311-2026_03_25-AR
Reçu le 25/03/2026



PLAN D' ACTIONS PAR ACTEUR



CELLULE DE DECISION

Directeur des Opérations Intercommunales (DOI)

Référent des Actions Intercommunales (RAI)



CELLULE ANIMATION

Chef de salle

Coordinateur



CELLULE EVALUATION



CELLULE SECRETARIAT



CELLULE COMMUNICATION



CELLULE LOGISTIQUE TECHNIQUE HORS NICE



CELLULE LOGISTIQUE TECHNIQUE NICE



CELLULE LOGISTIQUE SOCIALE



CELLULE LOGISTIQUE TRANSMISSION



CELLULE LOGISTIQUE RESSOURCES



FICHE D' ACTIONS

Cellule de Décision

VEILLE

Aucun risque identifié sur le territoire > Appropriation, formation, exercice

VIGILANCE

Un risque menace le territoire > Surveillance attentive, préparation

MOBILISATION

Situation à risque identifiée > Interventions locales de sauvegarde

SÉCURISATION

Situation à risque confirmée > Mise en sécurité générale

SÉCURISATION MAXIMALE

La situation s'aggrave > Renforcement de la mise en sécurité

POST-CRISE

L'évènement se termine > Nettoyage, réparation, remise en état



Veille

- ✓ S'INFORMER de son rôle dans le cadre de la gestion de crise métropolitaine



Vigilance

- ✓ DECIDER du déclenchement de la phase « MOBILISATION » Activation du PICS – Armement
- ✓ SOLLICITER l'activation des PCS et l'armement des PCC auprès des communes concernées (FACULTATIF)



Sécurisation

- ✓ ASSURER la montée en puissance progressive de votre dispositif de gestion de crise métropolitain en sollicitant les membres mobilisables nécessaires
- ✓ DECIDER des mesures de mise en sécurité des sites, du public et du personnel
- ✓ DECIDER de déclencher la phase « RENFORCEZ VOTRE DISPOSITIF » ou de désarmer le PCM, désactiver le PICS et déclencher la phase « POST-CRISE »



Sécurisation maximale

- ✓ RENFORCER le dispositif de gestion de crise (FA 37/47)
- ✓ ORGANISER le fonctionnement du dispositif de crise et des services métropolitains dans la durée en prévoyant les rotations et la logistique nécessaire au niveau du P.C.M. et la priorisation des missions de la Métropole dans le cadre de la continuité d'activité des services (cf. plans existants (PCA, PGSSE, etc.))
- ✓ DECIDER de déclencher la phase « POST-CRISE »



FICHE D'ACTIONS

Cellule de Décision



Post-Crise

- ✓ DECIDER des moyens de soutien (communaux, métropolitains ou externes) à déployer auprès des communes sinistrées
- ✓ METTRE FIN aux mises à disposition et mutualisation de moyens matériels, humains et logistiques
- ✓ CONTRIBUER au retour d'expérience de la Cellule et du dispositif de gestion de crise métropolitain (points forts, pistes d'amélioration, besoins, etc.)



FICHE D'ACTIONS

Cellule Animation



VEILLE

Aucun risque identifié sur le territoire > Appropriation, formation, exercice

VIGILANCE

Un risque menace le territoire > Surveillance attentive, préparation

MOBILISATION

Situation à risque identifiée > Interventions locales de sauvegarde

SÉCURISATION

Situation à risque confirmée > Mise en sécurité générale

SÉCURISATION MAXIMALE

La situation s'aggrave > Renforcement de la mise en sécurité

POST-CRISE

L'évènement se termine > Nettoyage, réparation, remise en état



Veille

- ✓ RESTER joignable
- ✓ MOBILISER régulièrement les membres du dispositif métropolitain de gestion de crise afin de MAINTENIR opérationnelle l'organisation de gestion des risques (PICS, moyens humains et matériels)
- ✓ ANIMER les actions internes d'appropriation du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)
- ✓ ASSURER la veille réglementaire nationale et locale en matière de prévention des risques et de gestion de crise
- ✓ ANIMER le réseau des référents "Risques Majeurs" de la Métropole
- ✓ PILOTER la réalisation d'exercices et la révision du PICS qui doivent intervenir a minima tous les 5 ans
- ✓ ASSURER la mise à jour annuel des inventaires de moyens et des annuaires de crise



Vigilance

- ✓ INFORMER la Cellule de Décision de la situation et des risques à venir sur le territoire
- ✓ INFORMER les responsables de pôles et de sites de la situation et des risques à venir sur le territoire (FA 3/33/34/49/50/51/52 - FS 1/19)
- ✓ PROPOSER le déclenchement du PCM à la Cellule de Décision si la situation le nécessite



Mobilisation

- ✓ MOBILISER progressivement les membres du dispositif de crise (FA 3 - FS 1)
- ✓ ETRE EN CONTACT avec les communes pour connaître le niveau d'activation de leur PCS
- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS 12)



FICHE D'ACTIONS

Cellule Animation

VEILLE

Aucun risque identifié sur le territoire > Appropriation, formation, exercice

VIGILANCE

Un risque menace le territoire > Surveillance attentive, préparation

MOBILISATION

Situation à risque identifiée > Interventions locales de sauvegarde

SÉCURISATION

Situation à risque confirmée > Mise en sécurité générale

SÉCURISATION MAXIMALE

La situation s'aggrave > Renforcement de la mise en sécurité

POST-CRISE

L'évènement se termine > Nettoyage, réparation, remise en état



Sécurisation

- ✓ TRANSMETTRE ces mesures aux pilotes de Cellules
- ✓ FAIRE le lien avec les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) activés sur le territoire (centre d'accueils ouverts, routes fermées, secteurs informés/évacués...)
- ✓ FAIRE le lien avec les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) activés sur le territoire (centre d'accueil ouverts, routes fermées, secteurs informés/évacués...)
- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS 12)



Sécurisation maximale

- ✓ FAIRE APPEL aux moyens extérieurs (EPCI voisines, Département, Préfecture, etc.)
- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS12)



Post-Crise

- ✓ RECENSER les besoins auprès des communes sinistrées PRIORISER l'action de soutien à mettre en œuvre PROPOSER un plan d'action à la Cellule de Décision
- ✓ PILOTER le retour d'expérience conformément à l'article D.731-13 du code de la sécurité intérieure et mettre à jour le PICS en conséquence



FICHE D'ACTIONS

Cellule Evaluation

VEILLE

Aucun risque identifié sur le territoire > Appropriation, formation, exercice

VIGILANCE

Un risque menace le territoire > Surveillance attentive, préparation

MOBILISATION

Situation à risque identifiée > Interventions locales de sauvegarde

SÉCURISATION

Situation à risque confirmée > Mise en sécurité générale

SÉCURISATION MAXIMALE

La situation s'aggrave > Renforcement de la mise en sécurité

POST-CRISE

L'évènement se termine > Nettoyage, réparation, remise en état



Veille

- ✓ ASSURER la mise à jour annuel des inventaires de moyens et des annuaires de crise
- ✓ S'INFORMER de son rôle dans le cadre de la gestion de crise métropolitaine



Vigilance

- ✓ PRENDRE en considération les messages relatifs aux risques (Météo-France, Préfecture, PREDICT, SMIAGE) (FA 1/2/6)
- ✓ SUIVRE l'évolution de la situation à l'aide d'outils existants (FA 2/5 - FS12)
- ✓ ASSURER l'anticipation des points à surveiller (FA 2)
- ✓ INFORMER la Cellule Animation de la situation et des risques à venir sur le territoire
- ✓ OUVRIR un évènement sur la main courante JAGUARDS (FS12)



Mobilisation

- ✓ SUIVRE l'évolution de la situation hydrométéorologique à l'aide des outils existants (FA5 - FA7)
- ✓ REDIGER des points de situation réguliers (FA 53 - FS 22)
- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS 12)



Sécurisation

- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS 12)



FICHE D' ACTIONS

Cellule Evaluation



Sécurité maximale

- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS12)

Post-Crise

- ✓ CONTRIBUER au retour d'expérience de la Cellule et du dispositif de gestion de crise métropolitain (points forts, pistes d'amélioration, besoins, etc.)



FICHE D'ACTIONS

Cellule Secrétariat

VEILLE

Aucun risque identifié sur le territoire > Appropriation, formation, exercice

VIGILANCE

Un risque menace le territoire > Surveillance attentive, préparation

MOBILISATION

Situation à risque identifiée > Interventions locales de sauvegarde

SÉCURISATION

Situation à risque confirmée > Mise en sécurité générale

SÉCURISATION MAXIMALE

La situation s'aggrave > Renforcement de la mise en sécurité

POST-CRISE

L'évènement se termine > Nettoyage, réparation, remise en état



Veille

- ✓ ASSURER la mise à jour annuel des inventaires de moyens et des annuaires de crise
- ✓ ASSURER la mise à jour annuel des inventaires de moyens et des annuaires de crise
- ✓ S'INFORMER de son rôle dans le cadre de la gestion de crise métropolitaine



Mobilisation

- ✓ CONVOQUER les membres du dispositif de gestion de crise et ARMER le Poste de Coordination Métropolitain (PCM) (FA 3/4 - FS 11/46/52)
- ✓ INFORMER la préfecture, les partenaires associés et les services Métropolitain du déclenchement du PICS et de l'armement du PCM
- ✓ ASSURER la gestion des appels entrants et sortants du PCM
- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS 12)



Sécurisation

- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS 12)



Sécurisation maximale

- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS12)



FICHE D'ACTIONS

Cellule Secrétariat



Post-Crise

- ✓ CONTRIBUTUER au retour d'expérience de la Cellule et du dispositif de gestion de crise métropolitain (points forts, pistes d'amélioration, besoins, etc.)



FICHE D'ACTIONS

Cellule Communication



VEILLE

Aucun risque identifié sur le territoire > Appropriation, formation, exercice

VIGILANCE

Un risque menace le territoire > Surveillance attentive, préparation

MOBILISATION

Situation à risque identifiée > Interventions locales de sauvegarde

SÉCURISATION

Situation à risque confirmée > Mise en sécurité générale

SÉCURISATION MAXIMALE

La situation s'aggrave > Renforcement de la mise en sécurité

POST-CRISE

L'évènement se termine > Nettoyage, réparation, remise en état



Veille

- ✓ ASSURER la mise à jour annuel des inventaires de moyens et des annuaires de crise
- ✓ S'INFORMER de son rôle dans le cadre de la gestion de crise métropolitaine



Vigilance

- ✓ VERIFIER auprès de la Cellule Animation la nécessité de communiquer auprès des administrés.



Mobilisation

- ✓ ASSURER la veille des communications émanant des partenaires, des médias et des réseaux sociaux concernant l'évènement
- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS 12)



Sécurisation

- ✓ DEFINIR la stratégie de communication vers les médias
- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS 12)



Sécurisation maximale

- ✓ REPONDRE aux sollicitations médiatiques selon la stratégie définie en accord avec la Cellule de Décision
- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS12)



FICHE D' ACTIONS

Cellule Communication



Post-Crise

- ✓ **INFORMER** les administrés des actions mises en œuvre par la Métropole au cours de l'évènement afin de limiter les impacts et du plan d'action défini visant à un retour à la normal des services et intérêts métropolitains
- ✓ **CONTRIBUER** au retour d'expérience de la Cellule et du dispositif de gestion de crise métropolitain (points forts, pistes d'amélioration, besoins, etc.)



FICHE D'ACTIONS

Cellule Logistique Technique Hors Nice

VEILLE

Aucun risque identifié sur le territoire > Appropriation, formation, exercice

VIGILANCE

Un risque menace le territoire > Surveillance attentive, préparation

MOBILISATION

Situation à risque identifiée > interventions locales de sauvegarde

SÉCURISATION

Situation à risque confirmée > Mise en sécurité générale

SÉCURISATION MAXIMALE

La situation s'aggrave > Renforcement de la mise en sécurité

POST-CRISE

L'évènement se termine > Nettoyage, réparation, remise en état



Veille

- ✓ ASSURER la mise à jour annuel des inventaires de moyens et des annuaires de crise
- ✓ S'INFORMER de son rôle dans le cadre de la gestion de crise métropolitaine



Vigilance

- ✓ S'ASSURER de la disponibilité des équipes et du matériel
- ✓ S'ASSURER de la capacité des sites sensibles (usine de traitement, déchetterie, station d'épuration,...) et évènements culturels et sportifs à adapter leur dispositif (FA 33/34/49/50/51/52)
- ✓ INFORMER les différents maîtres d'œuvre pour qu'ils sécurisent les chantiers en cours
- ✓ INFORMER les Régies et les délégataires de la situation à risque sur le territoire (FA 23/33)



Mobilisation

- ✓ INFORMER les Services, les Régies, les Délégataires et les Prestataires et convenir du niveau d'activation de plan interne (FA 34)
- ✓ S'ASSURER que les sites sensibles, évènements culturels ou sportifs, adaptent leur dispositif à la situation (FA 13/19/20/23/33/41)
- ✓ PRÉPARER les moyens humains, matériels et logistiques nécessaires à la gestion de la situation
- ✓ METTRE EN SÛRETE les enjeux les plus vulnérables (eau potable, transport urbain, parkings...) (FA 13/16/19/20/41/50/51/52/58/59)
- ✓ PRE-INFORMER les usagers des sites / le public si nécessaire (FA 31/32/33 - FS 1/2)
- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS 12)



FICHE D' ACTIONS

Cellule Logistique Technique Hors Nice



VEILLE

Aucun risque identifié sur le territoire > Appropriation, formation, exercice

VIGILANCE

Un risque menace le territoire > Surveillance attentive, préparation

MOBILISATION

Situation à risque identifiée > Interventions locales de sauvegarde

SÉCURISATION

Situation à risque confirmée > Mise en sécurité générale

SÉCURISATION MAXIMALE

La situation s'aggrave > Renforcement de la mise en sécurité

POST-CRISE

L'évènement se termine > Nettoyage, réparation, remise en état



Sécurisation

- ✓ METTRE EN SECURITE le public et le personnel
- ✓ SECURISER les compétences et intérêts métropolitains essentiels (alimentation eau potable, transport urbain, accès aux infrastructures de secours et de santé, etc.) ainsi que les évènements culturels et sportifs
- ✓ ALERTER les usagers de la situation, de son évolution et des mesures engagées qui les concernent (transport, eau potable, déchets, etc.)
- ✓ PREPARER le matériel nécessaire à la gestion post-crise (bennes, bus, autres)
- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS 12)



Sécurisation maximale

- ✓ MAINTENIR en sécurité tous les sites exposés
- ✓ METTRE A DISPOSITION des communes les moyens matériels et logistiques et nécessaires et répondre à leur sollicitation en matière d'effets à obtenir
- ✓ PREPARER le matériel nécessaire à la gestion post-crise (bennes, bus, autres) (FS61)
- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS12)



FICHE D'ACTIONS

Cellule Logistique Technique Hors Nice

VEILLE

Aucun risque identifié sur le territoire > Appropriation, formation, exercice

VIGILANCE

Un risque menace le territoire > Surveillance attentive, préparation

MOBILISATION

Situation à risque identifiée > Interventions locales de sauvegarde

SÉCURISATION

Situation à risque confirmée > Mise en sécurité générale

SÉCURISATION MAXIMALE

La situation s'aggrave > Renforcement de la mise en sécurité

POST-CRISE

L'évènement se termine > Nettoyage, réparation, remise en état



Post-Crise

- ✓ SOUTENIR les communes impactées METTRE A LEUR DISPOSITION des communes les engins et matériels nécessaires à la gestion post-événement. Si besoin, réquisitionner le matériel auprès des entreprises partenaires.
- ✓ CONTRÔLER les installations et EVALUER les mesures pour la mise en sécurité des sites impactés
- ✓ S'ASSURER de la sécurité du public pour la réouverture des différents sites/services publics
- ✓ VISITER les chantiers exposés aux conséquences de l'évènement
- ✓ ENGAGER les opérations de remises en état et de nettoyage des sites/secteurs touchés
- ✓ CONTRIBUER au retour d'expérience de la Cellule et du dispositif de gestion de crise métropolitain (points forts, pistes d'amélioration, besoins, etc.)

AR Prefecture

006-210600664-20260311-2026_03_25-AR
Reçu le 25/03/2026



FICHE D'ACTIONS

Cellule Logistique Technique Nice

VEILLE

Aucun risque identifié sur le territoire > Appropriation, formation, exercice

VIGILANCE

Un risque menace le territoire > Surveillance attentive, préparation

MOBILISATION

Situation à risque identifiée > interventions locales de sauvegarde

SÉCURISATION

Situation à risque confirmée > Mise en sécurité générale

SÉCURISATION MAXIMALE

La situation s'aggrave > Renforcement de la mise en sécurité

POST-CRISE

L'évènement se termine > Nettoyage, réparation, remise en état



Veille

- ✓ ASSURER la mise à jour annuel des inventaires de moyens et des annuaires de crise
- ✓ S'INFORMER de son rôle dans le cadre de la gestion de crise métropolitaine



Vigilance

- ✓ S'ASSURER de la disponibilité des équipes et du matériel
- ✓ S'ASSURER de la capacité des sites sensibles (usine de traitement, déchetterie, station d'épuration,...) et évènements culturels et sportifs à adapter leur dispositif (FA 33/34/49/50/51/52)
- ✓ INFORMER les différents maîtres d'œuvre pour qu'ils sécurisent les chantiers en cours
- ✓ INFORMER les Régies et les délégataires de la situation à risque sur le territoire (FA 23/33)



Mobilisation

- ✓ INFORMER les Services, les Régies, les Délégataires et les Prestataires et convenir du niveau d'activation de plan interne (FA 34)
- ✓ S'ASSURER que les sites sensibles, évènements culturels ou sportifs, adaptent leur dispositif à la situation (FA 13/19/20/23/33/41)
- ✓ PRÉPARER les moyens humains, matériels et logistiques nécessaires à la gestion de la situation
- ✓ METTRE EN SÛRETE les enjeux les plus vulnérables (eau potable, transport urbain, parkings...) (FA 13/16/19/20/41/50/51/52/58/59)
- ✓ PRE-INFORMER les usagers des sites / le public si nécessaire (FA 31/32/33 - FS 1/2)
- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS 12)



FICHE D'ACTIONS

Cellule Logistique Technique Nice

VEILLE

Aucun risque identifié sur le territoire > Appropriation, formation, exercice

VIGILANCE

Un risque menace le territoire > Surveillance attentive, préparation

MOBILISATION

Situation à risque identifiée > interventions locales de sauvegarde

SÉCURISATION

Situation à risque confirmée > Mise en sécurité générale

SÉCURISATION MAXIMALE

La situation s'aggrave > Renforcement de la mise en sécurité

POST-CRISE

L'évènement se termine > Nettoyage, réparation, remise en état



Sécurisation

- ✓ SECURISER les transports urbains: personnels, publics et véhicules
- ✓ METTRE EN SECURITE le public et le personnel
- ✓ SECURISER les compétences et intérêts métropolitains essentiels (alimentation eau potable, transport urbain, accès aux infrastructures de secours et de santé, etc.) ainsi que les évènements culturels et sportifs
- ✓ ALERTER les usagers de la situation, de son évolution et des mesures engagées qui les concernent (transport, eau potable, déchets, etc.)
- ✓ PREPARER le matériel nécessaire à la gestion post-crise (bennes, bus, autres)
- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS 12)



Sécurisation maximale

- ✓ METTRE A DISPOSITION des communes les moyens matériels et logistiques et nécessaires et répondre à leur sollicitation en matière d'effets à obtenir
- ✓ PREPARER le matériel nécessaire à la gestion post-crise (bennes, bus, autres) (FS61)
- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS12)



FICHE D' ACTIONS

Cellule Logistique Technique Nice



Post-Crise

- ✓ CONTRÔLER les installations et EVALUER les mesures pour la mise en sécurité des sites impactés
- ✓ S'ASSURER de la sécurité du public pour la réouverture des différents sites/services publics
- ✓ VISITER les chantiers exposés aux conséquences de l'évènement
- ✓ ENGAGER les opérations de remises en état et de nettoyage des sites/secteurs touchés
- ✓ CONTRIBUER au retour d'expérience de la Cellule et du dispositif de gestion de crise métropolitain (points forts, pistes d'amélioration, besoins, etc.)

AR Prefecture

006-210600664-20260311-2026_03_25-AR
Reçu le 25/03/2026



FICHE D'ACTIONS

Cellule Logistique Sociale

VEILLE

Aucun risque identifié sur le territoire > Appropriation, formation, exercice

VIGILANCE

Un risque menace le territoire > Surveillance attentive, préparation

MOBILISATION

Situation à risque identifiée > interventions locales de sauvegarde

SÉCURISATION

Situation à risque confirmée > Mise en sécurité générale

SÉCURISATION MAXIMALE

La situation s'aggrave > Renforcement de la mise en sécurité

POST-CRISE

L'évènement se termine > Nettoyage, réparation, remise en état



Veille

- ✓ ASSURER la mise à jour annuel des inventaires de moyens et des annuaires de crise
- ✓ S'INFORMER de son rôle dans le cadre de la gestion de crise métropolitaine



Vigilance

- ✓ S'ASSURER de la disponibilité des équipes et du matériel
- ✓ S'ASSURER de la capacité des sites sensibles (usine de traitement, déchetterie, station d'épuration,...) et évènements culturels et sportifs à adapter leur dispositif (FA 33/34/49/50/51/52)
- ✓ INFORMER les différents maîtres d'œuvre pour qu'ils sécurisent les chantiers en cours
- ✓ INFORMER les Régies et les délégataires de la situation à risque sur le territoire (FA 23/33)



Mobilisation

- ✓ INFORMER les Services, les Régies, les Délégataires et les Prestataires et convenir du niveau d'activation de plan interne (FA 34)
- ✓ S'ASSURER que les sites sensibles, évènements culturels ou sportifs, adaptent leur dispositif à la situation (FA 13/19/20/23/33/41)
- ✓ PRÉPARER les moyens humains, matériels et logistiques nécessaires à la gestion de la situation
- ✓ METTRE EN SÛRETE les enjeux les plus vulnérables (eau potable, transport urbain, parkings...) (FA 13/16/19/20/41/50/51/52/58/59)
- ✓ PRE-INFORMER les usagers des sites / le public si nécessaire (FA 31/32/33 - FS 1/2)
- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS 12)



FICHE D'ACTIONS

Cellule Logistique Sociale

VEILLE

Aucun risque identifié sur le territoire > Appropriation, formation, exercice

VIGILANCE

Un risque menace le territoire > Surveillance attentive, préparation

MOBILISATION

Situation à risque identifiée > Interventions locales de sauvegarde

SÉCURISATION

Situation à risque confirmée > Mise en sécurité générale

SÉCURISATION MAXIMALE

La situation s'aggrave > Renforcement de la mise en sécurité

POST-CRISE

L'évènement se termine > Nettoyage, réparation, remise en état



Sécurisation

- ✓ METTRE EN SECURITE le public et le personnel
- ✓ SECURISER les compétences et intérêts métropolitains essentiels (alimentation eau potable, transport urbain, accès aux infrastructures de secours et de santé, etc.) ainsi que les évènements culturels et sportifs
- ✓ ALERTER les usagers de la situation, de son évolution et des mesures engagées qui les concernent (transport, eau potable, déchets, etc.)
- ✓ PREPARER le matériel nécessaire à la gestion post-crise (bennes, bus, autres)
- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS 12)



Sécurisation maximale

- ✓ MAINTENIR en sécurité tous les sites exposés
- ✓ MAINTENIR en sécurité tous les sites exposés
- ✓ METTRE A DISPOSITION des communes les moyens matériels et logistiques et nécessaires et répondre à leur sollicitation en matière d'effets à obtenir
- ✓ PREPARER le matériel nécessaire à la gestion post-crise (bennes, bus, autres) (FS61)
- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS12)



FICHE D'ACTIONS

Cellule Logistique Sociale

VEILLE

Aucun risque identifié sur le territoire > Appropriation, formation, exercice

VIGILANCE

Un risque menace le territoire > Surveillance attentive, préparation

MOBILISATION

Situation à risque identifiée > Interventions locales de sauvegarde

SÉCURISATION

Situation à risque confirmée > Mise en sécurité générale

SÉCURISATION MAXIMALE

La situation s'aggrave > Renforcement de la mise en sécurité

POST-CRISE

L'évènement se termine > Nettoyage, réparation, remise en état



Post-Crise

- ✓ SOUTENIR les communes impactées METTRE A LEUR DISPOSITION des communes les engins et matériels nécessaires à la gestion post-événement. Si besoin, réquisitionner le matériel auprès des entreprises partenaires.
- ✓ SOUTENIR les communes impactées METTRE A LEUR DISPOSITION des communes les engins et matériels nécessaires à la gestion post-événement. Si besoin, réquisitionner le matériel auprès des entreprises partenaires.
- ✓ CONTRÔLER les installations et EVALUER les mesures pour la mise en sécurité des sites impactés
- ✓ S'ASSURER de la sécurité du public pour la réouverture des différents sites/services publics
- ✓ CONTRIBUER au retour d'expérience de la Cellule et du dispositif de gestion de crise métropolitain (points forts, pistes d'amélioration, besoins, etc.)

AR Prefecture

006-210600664-20260311-2026_03_25-AR
Reçu le 25/03/2026



FICHE D'ACTIONS

Cellule Logistique Transmissions

VEILLE

Aucun risque identifié sur le territoire > Appropriation, formation, exercice

VIGILANCE

Un risque menace le territoire > Surveillance attentive, préparation

MOBILISATION

Situation à risque identifiée > interventions locales de sauvegarde

SÉCURISATION

Situation à risque confirmée > Mise en sécurité générale

SÉCURISATION MAXIMALE

La situation s'aggrave > Renforcement de la mise en sécurité

POST-CRISE

L'évènement se termine > Nettoyage, réparation, remise en état



Veille

- ✓ ASSURER la mise à jour annuel des inventaires de moyens et des annuaires de crise
- ✓ S'INFORMER de son rôle dans le cadre de la gestion de crise métropolitaine



Vigilance

- ✓ S'ASSURER de la disponibilité des équipes et du matériel
- ✓ S'ASSURER de la capacité des sites sensibles (usine de traitement, déchetterie, station d'épuration,...) et événements culturels et sportifs à adapter leur dispositif (FA 33/34/49/50/51/52)
- ✓ INFORMER les différents maîtres d'œuvre pour qu'ils sécurisent les chantiers en cours
- ✓ INFORMER les Régies et les délégataires de la situation à risque sur le territoire (FA 23/33)



Mobilisation

- ✓ INFORMER les Services, les Régies, les Délégataires et les Prestataires et convenir du niveau d'activation de plan interne (FA 34)
- ✓ S'ASSURER que les sites sensibles, événements culturels ou sportifs, adaptent leur dispositif à la situation (FA 13/19/20/23/33/41)
- ✓ PRÉPARER les moyens humains, matériels et logistiques nécessaires à la gestion de la situation
- ✓ METTRE EN SÛRETE les enjeux les plus vulnérables (eau potable, transport urbain, parkings...) (FA 13/16/19/20/41/50/51/52/58/59)
- ✓ PRE-INFORMER les usagers des sites / le public si nécessaire (FA 31/32/33 - FS 1/2)
- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS 12)



FICHE D'ACTIONS

Cellule Logistique Transmissions

VEILLE

Aucun risque identifié sur le territoire > Appropriation, formation, exercice

VIGILANCE

Un risque menace le territoire > Surveillance attentive, préparation

MOBILISATION

Situation à risque identifiée > interventions locales de sauvegarde

SÉCURISATION

Situation à risque confirmée > Mise en sécurité générale

SÉCURISATION MAXIMALE

La situation s'aggrave > Renforcement de la mise en sécurité

POST-CRISE

L'évènement se termine > Nettoyage, réparation, remise en état



Sécurisation

- ✓ METTRE EN SECURITE le public et le personnel
- ✓ SECURISER les compétences et intérêts métropolitains essentiels (alimentation eau potable, transport urbain, accès aux infrastructures de secours et de santé, etc.) ainsi que les évènements culturels et sportifs
- ✓ ALERTER les usagers de la situation, de son évolution et des mesures engagées qui les concernent (transport, eau potable, déchets, etc.)
- ✓ S'ASSURER des solutions de continuité électrique et des moyens de communication au P.C.M. pour pouvoir fonctionner en mode « dégradé »
- ✓ PREPARER le matériel nécessaire à la gestion post-crise (bennes, bus, autres)
- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS 12)



Sécurisation maximale

- ✓ MAINTENIR en sécurité tous les sites exposés
- ✓ METTRE A DISPOSITION des communes les moyens matériels et logistiques et nécessaires et répondre à leur sollicitation en matière d'effets à obtenir
- ✓ PREPARER le matériel nécessaire à la gestion post-crise (bennes, bus, autres) (FS61)
- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS12)



FICHE D'ACTIONS

Cellule Logistique Transmissions

VEILLE

Aucun risque identifié sur le territoire > Appropriation, formation, exercice

VIGILANCE

Un risque menace le territoire > Surveillance attentive, préparation

MOBILISATION

Situation à risque identifiée > Interventions locales de sauvegarde

SÉCURISATION

Situation à risque confirmée > Mise en sécurité générale

SÉCURISATION MAXIMALE

La situation s'aggrave > Renforcement de la mise en sécurité

POST-CRISE

L'évènement se termine > Nettoyage, réparation, remise en état



Post-Crise

- ✓ SOUTENIR les communes impactées METTRE A LEUR DISPOSITION des communes les engins et matériels nécessaires à la gestion post-événement. Si besoin, réquisitionner le matériel auprès des entreprises partenaires.
- ✓ CONTRÔLER les installations et EVALUER les mesures pour la mise en sécurité des sites impactés
- ✓ S'ASSURER de la sécurité du public pour la réouverture des différents sites/services publics
- ✓ CONTRIBUER au retour d'expérience de la Cellule et du dispositif de gestion de crise métropolitain (points forts, pistes d'amélioration, besoins, etc.)

AR Prefecture

006-210600664-20260311-2026_03_25-AR
Reçu le 25/03/2026



FICHE D' ACTIONS

Cellule Logistique Ressources

VEILLE

Aucun risque identifié sur le territoire > Appropriation, formation, exercice

VIGILANCE

Un risque menace le territoire > Surveillance attentive, préparation

MOBILISATION

Situation à risque identifiée > interventions locales de sauvegarde

SÉCURISATION

Situation à risque confirmée > Mise en sécurité générale

SÉCURISATION MAXIMALE

La situation s'aggrave > Renforcement de la mise en sécurité

POST-CRISE

L'évènement se termine > Nettoyage, réparation, remise en état



Veille

- ✓ ASSURER la mise à jour annuel des inventaires de moyens et des annuaires de crise
- ✓ S'INFORMER de son rôle dans le cadre de la gestion de crise métropolitaine



Vigilance

- ✓ S'ASSURER de la disponibilité des équipes et du matériel
- ✓ S'ASSURER de la capacité des sites sensibles (usine de traitement, déchetterie, station d'épuration,...) et évènements culturels et sportifs à adapter leur dispositif (FA 33/34/49/50/51/52)
- ✓ INFORMER les différents maîtres d'œuvre pour qu'ils sécurisent les chantiers en cours
- ✓ INFORMER les Régies et les délégataires de la situation à risque sur le territoire (FA 23/33)



Mobilisation

- ✓ INFORMER les Services, les Régies, les Délégataires et les Prestataires et convenir du niveau d'activation de plan interne (FA 34)
- ✓ S'ASSURER que les sites sensibles, évènements culturels ou sportifs, adaptent leur dispositif à la situation (FA 13/19/20/23/33/41)
- ✓ PRÉPARER les moyens humains, matériels et logistiques nécessaires à la gestion de la situation
- ✓ METTRE EN SÛRETE les enjeux les plus vulnérables (eau potable, transport urbain, parkings...) (FA 13/16/19/20/41/50/51/52/58/59)
- ✓ PRE-INFORMER les usagers des sites / le public si nécessaire (FA 31/32/33 - FS 1/2)
- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS 12)



FICHE D' ACTIONS

Cellule Logistique Ressources

VEILLE

Aucun risque identifié sur le territoire > Appropriation, formation, exercice

VIGILANCE

Un risque menace le territoire > Surveillance attentive, préparation

MOBILISATION

Situation à risque identifiée > Interventions locales de sauvegarde

SÉCURISATION

Situation à risque confirmée > Mise en sécurité générale

SÉCURISATION MAXIMALE

La situation s'aggrave > Renforcement de la mise en sécurité

POST-CRISE

L'évènement se termine > Nettoyage, réparation, remise en état



Sécurisation

- ✓ METTRE EN SECURITE le public et le personnel
- ✓ SECURISER les compétences et intérêts métropolitains essentiels (alimentation eau potable, transport urbain, accès aux infrastructures de secours et de santé, etc.) ainsi que les évènements culturels et sportifs
- ✓ ALERTER les usagers de la situation, de son évolution et des mesures engagées qui les concernent (transport, eau potable, déchets, etc.)
- ✓ PREPARER le matériel nécessaire à la gestion post-crise (bennes, bus, autres)
- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS 12)



Sécurisation maximale

- ✓ MAINTENIR en sécurité tous les sites exposés
- ✓ METTRE A DISPOSITION des communes les moyens matériels et logistiques et nécessaires et répondre à leur sollicitation en matière d'effets à obtenir
- ✓ PREPARER le matériel nécessaire à la gestion post-crise (bennes, bus, autres) (FS61)
- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS
- ✓ METTRE A JOUR la main courante JAGUARDS (FS12)



FICHE D'ACTIONS

Cellule Logistique Ressources

VEILLE

Aucun risque identifié sur le territoire > Appropriation, formation, exercice

VIGILANCE

Un risque menace le territoire > Surveillance attentive, préparation

MOBILISATION

Situation à risque identifiée > Interventions locales de sauvegarde

SÉCURISATION

Situation à risque confirmée > Mise en sécurité générale

SÉCURISATION MAXIMALE

La situation s'aggrave > Renforcement de la mise en sécurité

POST-CRISE

L'évènement se termine > Nettoyage, réparation, remise en état



Post-Crise

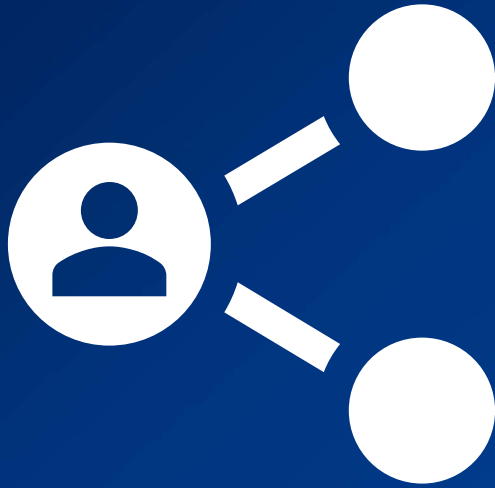
- ✓ SOUTENIR les communes impactées METTRE A LEUR DISPOSITION des communes les engins et matériels nécessaires à la gestion post-événement. Si besoin, réquisitionner le matériel auprès des entreprises partenaires.
- ✓ CONTRÔLER les installations et EVALUER les mesures pour la mise en sécurité des sites impactés
- ✓ S'ASSURER de la sécurité du public pour la réouverture des différents sites/services publics
- ✓ CONTRIBUER au retour d'expérience de la Cellule et du dispositif de gestion de crise métropolitain (points forts, pistes d'amélioration, besoins, etc.)

AR Prefecture

006-210600664-20260311-2026_03_25-AR
Reçu le 25/03/2026

AR Prefecture

006-210600664-20260311-2026_03_25-AR
Reçu le 25/03/2026



MUTUALISATION DES MOYENS DE L'EPCI ET DES COMMUNES



STRATEGIE DE MUTUALISATION

Exemple de mise en place



COMMUNE A (Territoire impacté)

Situation : Accueil de sinistrés

Contexte : Capacité maximale d'accueil atteinte au sein de la commune

Effet à obtenir : Prise en charge des sinistrés par l'évacuation (1) vers un centre d'accueil (2)



EPCI

Traitement de la demande

La MNCA dispose-t-elle des moyens en interne ou par le biais de ses partenaires (délégataires, prestataires, etc.) ?



Possède **les moyens disponibles** pour prendre en charge les sinistrés

(1) Evacuation



(2) Accueil



Ne possède pas **les moyens disponibles** pour prendre en charge les sinistrés



Demande/coordination par la cellule Animation

COMMUNE B

Ne possède rien

COMMUNE C

Possède **les moyens disponibles**

Si aucune des communes de l'EPCI n'a de moyens alors :

PREFECTURE

EPCI VOISINES

ENTREPRISE Y

ASSOCIATION Z

COMMUNE A (Territoire impacté)



Effet obtenu : Population sinistrée mise en sécurité (évacuée et accueillie)



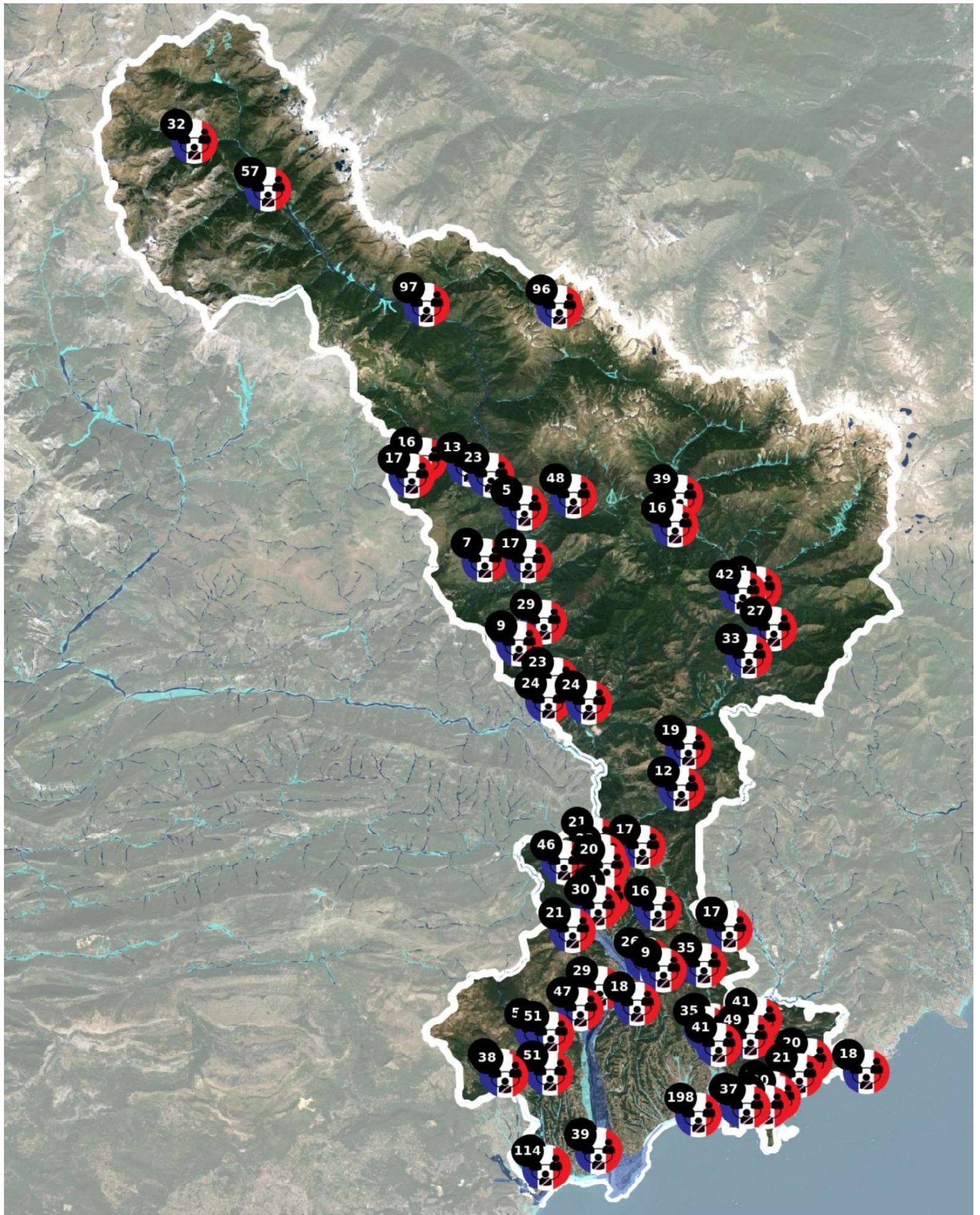
STRATEGIE DE MUTUALISATION

Critères de priorisation

Partie à développer dans le cadre de la version consolidée



SALLES ACCESSIBLES POUR UNE CELLULE DE CRISE INTERCOMMUNALE



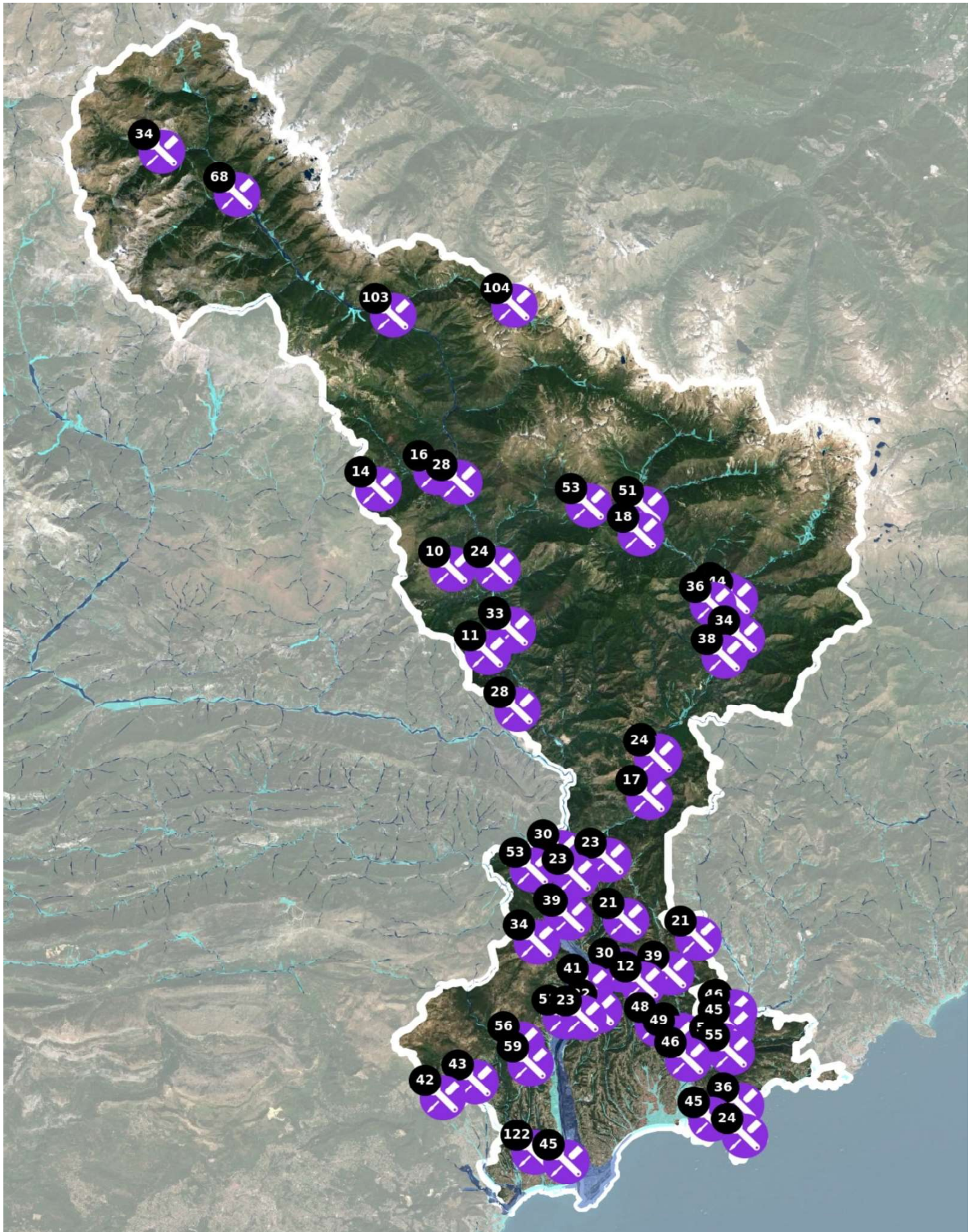
COMMUNE	PCC PRINCIPAL	PCC REPLI	TEL PCC/DOS	TEL SAT
ASPREMONT – 2026 Reçu le 25/03/2026	MAIRIE – 03 av. de SAR			
BAIROLS	MAIRIE – Entrée du village			
BEAULIEU SUR MER	MAIRIE – 3 Bd du Maréchal Lédere			ECOLE LOU NISTOU – Rue Blaise Pascal
BELVEDERE	MAIRIE – 1 Pl. du Colonel Baldoni			
BONSON	MAIRIE – 1 Pl. Charles de Gaulle			MAIRIE ANNEXE – Rte du Vieux Moulin
CAGNES SUR MER	CSU – 21 Sq. Maurice Bourdet			MAIRIE – Av. de l'Hôtel de Ville
CAP D'AIL	MAIRIE – 62 Av. du Trois septembre			
CARROS	MAIRIE – 2 Rue de l'Eusière			
CASTAGNIERS	MAIRIE – 1 Pl. de la Mairie			
CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	MAIRIE – 18 Av. de La Tour			
CLANS	MAIRIE – 7 Av. de l'Hôtel de Ville			
COLOMARS	MAIRIE – 3 Rue Etienne Nestor			
DURANUS	MAIRIE – 5 Rte de la Mairie			
DRAP	MAIRIE – 1 Pl. Georges Clémenceau			
EZE	MAIRIE – 6 Av. du Jardin Exotique			CSU – 22 Av. de la Liberté
FALICON	MAIRIE – Pl. de l'Eglise			
GATTIERES	MAIRIE – 11 Rue Torrin et Grassi			
GILETTE	MAIRIE – 1 Pl. du Docteur René Morani			
ILONSE	MAIRIE – Pl. du Serre			
ISOLA	MAIRIE – Pl. Jean Gaissa			OTM ISOLA 2000 – Imm. Le Pelevos
LA BOLLENE VESUBIE	MAIRIE – Pl. du Général de Gaulle			
LA GAUDE	PM – 21 Av. Caravadossi			
LA ROQUETTE SUR VAR	MAIRIE – 15 Rue de la Libération			MAIRIE ANNEXE – Pl. Louis Pagliardini
LA TOUR	MAIRIE – 2 Grand Place			MAIRIE ANNEXE – 2 Roussilon
LA TRINITE	MAIRIE – 19 Rue de l'Hôtel de Ville			GUICHET FAM. – 12 Rue de l'Hôtel de Ville
LANTOSQUE	MAIRIE – Pl. de la Mairie			
LE BROC	MAIRIE – 1 Pl. de l'Hôtel de Ville			
LEVENS	MAIRIE – 5 Pl. de la République			
MARIE	MAIRIE – Pl. de la Mairie			
NICE	MAIRIE – 5 Rue de l'Hôtel de Ville			CSU – 1 Av. Alfred Borriglione
RIMPLAS	MAIRIE – 3 Prom. Saint-Roch			
ROQUEBILLIERE	MAIRIE – Pl. Général Croniglion Molinier			
ROUBION	MAIRIE – Pl. de l'Eglise			OTM – Imm. Edelweiss
ROURE	MAIRIE – Pl. André Ségur			
ST ANDRE DE LA ROCHE	MAIRIE – 21 Bd du 8 mai 1945			ATELIERS MUNICIPAUX – ZA La Vallière
ST BLAISE	MAIRIE – 11 Pl. de l'Eglise			
ST DALMAS LE SELVAGE	MAIRIE – 51 Rue Las Planas			
ST ETIENNE DE TINEE	MAIRIE – Pl. de l'Eglise			
ST JEAN CAP FERRAT	MAIRIE – 21 Av. Denis-Semeria			
ST JEANNET	MAIRIE – 54 Rue du Château			GYMNASE – Collège des Baous
ST LAURENT DU VAR	MAIRIE – 222 Espl. du Levant			MAIRIE ANNEXE – Rue de l'Ancien Pont
ST MARTIN DU VAR	MAIRIE – Pl. Alexis Maiffredi			
ST MARTIN VESUBIE	MAIRIE – Pl. du Général de Gaulle			
ST SAUVEUR SUR TINEE	MAIRIE – Pl. de la Mairie			
TOURNEFORT	MAIRIE – 63 Rte de Massoins			
TOURETTE LEVENS	MAIRIE – 70 Pl. du Dr Paul Simon			
UTELLE	MAIRIE – Pl. Damiano St-Jean-la-Rivière			
VALDEBLORE	MAIRIE – La Bolline			
VENANSON	MAIRIE – 1 Pl. du Lavoir			
VENCE	MEDIATHEQUE – 228 Av. Colonel Meyere			MAIRIE – Pl. Georges Clémenceau
VILLEFRANCHE SUR MER	MAIRIE – La Citadelle (Chemin de ronde)			PM – Rue Barthélémy Audibert

COMMUNE	CENTRES D'ACCUEIL
006-210600664-20260911-20260911 (Salle Polyvalente) Reçu le 25/03/2026	0011-20260911-20260911 (Salle Polyvalente) SALLE H. Trastour
ASPREMONT	
BAIROLS	SALLE rurale sous la mairie
BEAULIEU SUR MER	COLLEGE Jean Cocteau GYMNASE Pascal Manini
BELVEDERE	RELAI des Merveilles SALLE Polyvalente
BONSON	MAIRIE ANNEXE (étage) SALLE EDF FOYER rural
CAGNES SUR MER	ESPACE Centre MAISON de la Mer MAIRIE ANNEXE du Val Fleuri MAISON des Sports Jean Bouin
CAP D'AIL	MAIRIE CENTRE de loisirs SALLE du Grand Large CHATEAU des Terrasses
CARROS	GYMNASE (Rue Roya) SALLE des Plans FOYER Rural MEDIATHEQUE CHATEAU de Carros ECOLE Marcel Pagnol
CASTAGNIERS	SALLE des Fêtes GITES ruraux
CHATEAUNEUF VILLEVEILLE	SALLE du Troubadour (1er étage)
CLANS	SALLE des Fêtes
COLOMARS	CENTRE Fort Casal
DURANUS	LOCAL activités rurales HALLE Saint-Michel SALLE Polyvalente
DRAP	REFECTOIRE de la Condamine SALLE Bibliothèque REFECTOIRE (Trav. Jean Arnulf)
EZE	MAIRIE ANNEXE SALLE Polyvalente GYMNASE
FALICON	ECOLE Aire-St-Michel CMCAS AUBERGE St Michel SALLE Polyvalente ECOLE CHAPELLE des Pén. Blancs MAISON des jeunes
GATTIERES	CENTRE d'Accueil 'Atelier' ECOLE Bastide
GILETTE	FOYER rural SALLE Multisports des Espauvettes
ILONSE	SALLE Polyvalente
ISOLA	SALLE Mercière HOTEL de France EGLISE
LA BOLLENE VESUBIE	GITES communaux du Puey ECOLE communale SALLE Multimédia LOCAUX de la Piscine
LA GAUDE	SALLE polyvalente + ECOLE de la Baronne SALLE des Bastides SALLE polyvalente du village STADE du Montgros
LA ROQUETTE SUR VAR	SALLE rurale L'Escoulière
LA TOUR	MAIRIE ANNEXE
LA TRINITE	GYMNASE La bourgade STADE de L'Oli EGLISE CENTRE d'accueil Laghet
LANTOSQUE	GYMNASE Ecole SALLE Polyvalente Gaglio AUDITORIUM

COMMUNES	CENRES D'ACCEUIL
LE BROC	SALLE des fêtes FOYER rural
LEVENS	SALLE Polyvalente COMPLEXE SPORTIF du Rivet
MARIE	FOYER communal MOULIN SALLE du Clôt
NICE	
RIMPLAS	SALLE des jeunes
ROQUEBILLIERE	ECOLE Louis FULCONIS (225 pers.) CCAS (500 pers. sur 3 niveaux) MEDIATEQUE Valléenne SALLE Jean Grinda – Vesubia (300 pers.)
ROUBION	SALLE des Fêtes (post évènement) SALLE communale Station
ROURE	SALLE Polyvalente
ST ANDRE DE LA ROCHE	SALLE Anghilante SALLE Polyvalente de l'ALSH
ST BLAISE	SALLE Polyvalente
ST DALMAS LE SELVAGE	MAISON du Pays (Office de Tourisme)
ST ETIENNE DE TINEE	ESPACE Rovery CENTRE d'accueil GITE du Corborant ECOLE des Neiges
ST JEAN CAP FERRAT	ESPACE Néréides STADE / GYMNASE
ST JEANNET	SALLE Saint-Jean-Baptiste SALLE Malaussène GYMNASE du collège
ST LAURENT DU VAR	GYMNASE Saint-Exupery DOJO Municipal
ST MARTIN DU VAR	COLLEGE L. Bréa COMPLEXE SPORTIF Salle Brea COMPLEXE F. Zucca
ST MARTIN VESUBIE	ECOLE Louis Fulconis CCAS MEDIATHQUE Valléenne SALLE Jean Grinda (Vesubia Mountain Park)
ST SAUVEUR SUR TINEE	SALLE Communale
TOURNEFORT	SALLE des Fêtes
TOURETTE LEVENS	MAIRIE SALLE Polyvalente
UTELLE	SALLE des fêtes du Cros SALLE des fêtes du Chaudan SALLE des Fêtes Utelle SALLE des fêtes Saint-Jean
VALDEBLORE	SALLE Camping LOCAUX La Halle SALLE Polyvalente SALLE Polyvalente Le Clot La Bolline LOCAUX Four Mollières (radio + défribillateur)
VENANSON	GITE communal La Grange du Lavoir
VENCE	SALLE Falcoz GYMNASE Jean Dandreis GYMNASE Maxime Candau
VILLEFRANCHE SUR MER	GYMNASE des Glacis GROUPE SCOLAIRE Calderoni



LES MOYENS MATÉRIELS MUTUALISABLES DES COMMUNES



006-211-210260311-2026-03-25-AR - GARAGE communal - 438 Chemin de Campoun

Reçu le 25/02/2026

ASPREMONT LOCAL technique - M56

BAÏROËS LOCAL technique - M56

BEAULIEU SUR MER CTM - Rue Jean Gastaut

BELVEDERE	LOCAL technique (MNCA) - Le Brec LOCAL technique - Rue du Cimetière
BONSON	GARAGE et ATELIER - Bd du Barbant (La Combette)
CAGNES SUR MER	CTM - 2 Chemin des Mauberts
CAP D'AIL	
CARROS	CTM - 1774 Rte de la ZA de la Grave
CASTAGNIERS	GARAGE communal - Chemin du Linguador (Tennis/Déchetterie)
CHATEAUNEUF VILLEVEILLE	ATELIERS municipaux - Pl. Barbets
CLANS	ATELIERS métropolitain et communal - 9 Av. Gaspard Gojon (M55) ATELIER communal - Av. de l'Hôtel de Ville
COLOMARS	LOCAL technique - 151 Route de la Manda (M414) SUBDIVISION métropolitaine - Colomars Gare
DURANUS	LOCAL technique - 4 Pl. Saint-Michel
DRAP	ATELIERS municipaux - 18 Bd Henri Barbusse ST - Plan de Rimont
EZE	
FALICON	PLATEFORME du Faliconnet - 607 Chemin du Faliconnet ATELIERS techniques - Rue de la Chapelle
GATTIERES	ST - 289 Route des Condamines
GILETTE	LOCAL technique - Rue des Laves
ILONSE	ATELIER municipal - 15 La Colle (M59)
ISOLA	ATELIERS municipaux - M2205 (SDIS) ATELIER municipal - La vacherie
LA BOLLENE VESUBIE	ATELIERS municipaux - Pl. Général de Gaulle
LA GAUDE	ATELIERS municipaux - 591 Rte de Saint-Laurent (M118)
LA ROQUETTE SUR VAR	ATELIERS municipaux - Pl. Louis Pagliardini
LA TOUR	MAIRIE ANNEXE
LA TRINITE	SUBDIVISION métropolitaine Propreté - 55 Bd Fuon Santa ATELIERS municipaux - 21 Pl. du Dr Rebat
LANTOSQUE	ENTREPOTS - 562 Rte de la Vésubie
LE BROC	LOCAL Technique - 288 Rte de Nice
LEVENS	ATELIERS municipaux - 124 chemin de la Cumba
MARIE	ATELIER communal - Pl. du Monument
NICE	
RIMPLAS	
ROQUEBILLIERE	ATELIER communal - Loucros
ROUBION	GARAGE communal - Bd Dr Gaston Beuil
ROURE	GARAGE communal - Le Plan
ST ANDRE DE LA ROCHE	ATELIERS logistiques - 63 Bd du 8 mai 1945 ATELIERS municipaux - 18 ZA La Vallière
ST BLAISE	ATELIERS - 7 Avenue du Collet
ST DALMAS LE SELVAGE	ATELIERS municipaux - Parking de la Grave
ST ETIENNE DE TINEE	ATELIERS municipaux - 2 boulevard Napoléon III
ST JEAN CAP FERRAT	ATELIERS municipaux - Parking du Centenaire
ST JEANNET	LOCAL technique - Complexe sportif du Parriaou
ST LAURENT DU VAR	MAIRIE ANNEXE - Rue de l'Ancien Pont
ST MARTIN DU VAR	ST - Pl. Alexis Maiffredi LOCAL technique - 10 rue de l'Ancienne Gendarmerie
ST MARTIN VESUBIE	ATELIERS municipaux - Rue du Souvenir Français
ST SAUVEUR SUR TINEE	ATELIER municipal - 4 Prom. Du Martinet
TOURNEFORT	ATELIER - Chemin de l'Airette
TOURETTE LEVENS	ATELIERS municipaux - Parking Les Oliviers
UTELLE	ATELIERS municipaux - Gardivol ATELIERS Métropole - Av. Louis Thaon
VALDEBLORE	GARAGE métropolitain - Chemin du Saoun Dal Pra
VENANSON	LOCAL Technique - 234 Rte de la Forêt
VENCE	CTM - 1440 Chemin de la Sine CENTRE Toreille - 176 Avenue Alphonse Toreille
VILLEFRANCHE SUR MER	ATELIERS municipaux - 95 Av. du Riant Séjour

AR Prefecture

006-210600664-20260311-2026_03_25-AR
Reçu le 25/03/2026



ANNEXES



CARTOGRAPHIE DES ENJEUX PAR COMPÉTENCE



Exploitation des Territoires (Voirie / Propreté)



Assainissement



Eau potable



Transport / Mobilité



Stationnement



Gestion des déchets



Littoral



Port



Tourisme



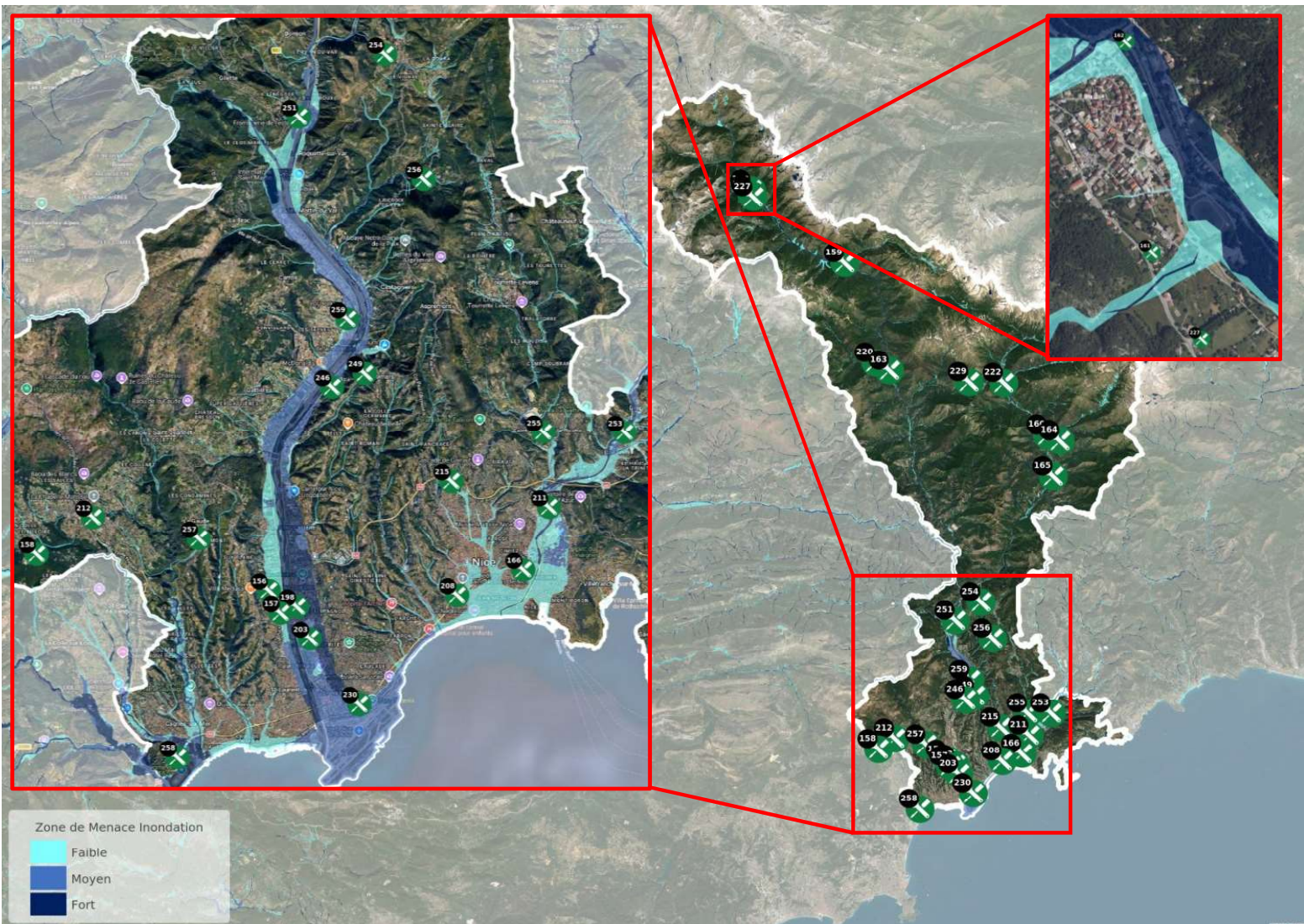
Accueil des gens du voyage



Insertion et Emploi

Cartographies des enjeux

Exploitation des Territoires



Ateliers techniques

Direction de la Mobilité

- 166 : NICE – Ctre de régul. du Trafic Malraux (17 Rue El Nouzah)
- 230 : NICE – CMDM (Imm. Plaza – 455 Prom. des Anglais)

DT Collines et Littoral Est

- 246 : COLOMARS – Serv. Exploit. – Gpe Collines et Estéron (26 Av. du train des Pignes)
- 249 : COLOMARS – CTM (151 Rte de la Manda)
- 251 : GILLETTE – Ctre d'exploit. de l'Estéron (Rond-Point Charles Albert)
- 253 : LA TRINITE – Serv. Exploit. – Gpe Paillon et Littoral (2 Bd Georges Buono)
- 254 : LEVENS – Ctre d'exploit. de Levens (Ch. De la Cumba)
- 198 : NICE – Ctre d'exploit. St-Isidore (299 Bd du Mercantour)
- 255 : ST-ANDRE-DE-LA-ROCHE – Ctre d'exploit. de St-André (Av. du Général Leclerc)
- 256 : ST-BLAISE – Local cantonnier et de stockage (2 Av. du Collet)

DT Rive Droit du Var

- 156 : ST-LAURENT-DU-VAR – Unité Voirie – Ouest Var (29 All. Des Géomètres)
- 157 : ST-LAURENT-DU-VAR – Unité Propreté (1469 Av. Pierre et Marie Curie)
- 257 : LA GAUDE – Unité Propreté – La Gaude/Saint-Jannet/Gattières (7039 Rte de Cagnes)
- 258 : CAGNES/MER – Unité Voirie + Propreté (6 Av. de la Gare)
- 259 : CARROS – Unité Propreté – Carros/Le Broc (1727 Rte de la ZA de la Grave)
- 158 : VENCE – Unité Voirie (1440 Ch. De la Sine)
- 212 : VENCE – Unité Propreté (3 Rue du Dr Binet)

Direction de la Voirie de Nice (DVN)

- 203 : NICE – Unité Ateliers Ouest (Traverse Nicoletti)
- 208 : NICE – Unité Coordination Exploit. / Unité Centre (20 Av. Estienne d'Orves)
- 211 : NICE – Unité Atelier Est (214 Rte de Turin)
- 215 : NICE – Stockage matériaux (46 Bd Henri Sappia)

DT Tinée et Vésubie

- 159 : ISOLA – Serv. Exploit. – Gpe Tinée – Unité Voirie (Quartier Lazisola)
- 160 : ROQUEBILLIERE – Serv. Exploit. – Gpe Vésubie – Unité Voirie (Prom. St-Sébastien)
- 162 : ST-ETIENNE-DE-TINEE – Serv. Exploit. – Gpe Tinée – Unité Voirie St-Etienne/St-Dalmas (Quartier San Menth)
- 163 : ST-SAUVEUR/TINEE – Serv. Exploit. – Gpe Tinée – Unité Voirie St-Sauveur (11 Pr. Dr Ciamin)
- 164 : BELVEDERE – Proxi Belvédère (Parking du Brec)
- 165 : LANTOSQUE – Proxi Lantosque (Quartier Mirail)
- 220 : ROURE – Service Exploitation – Groupe Tinée – Unité Voirie Basse et Moyenne Tinée (Ch. Du Cimetière)
- 222 : ST-MARTIN-VESUBIE – Proxi St-Martin-Vésubie (Zone du Pra d'Agout)
- 227 : ST-ETIENNE-DE-TINEE – Service Exploitation – Groupe Tinée – Unité Voirie St-Etienne (23 Bd d'Auron)
- 229 : ST-SAUVEUR/TINEE – Service Exploitation – Groupe Tinée – Unité Voirie Valdeblore (Quartier Soun dal Pra)



Cartographies des enjeux

Assainissement



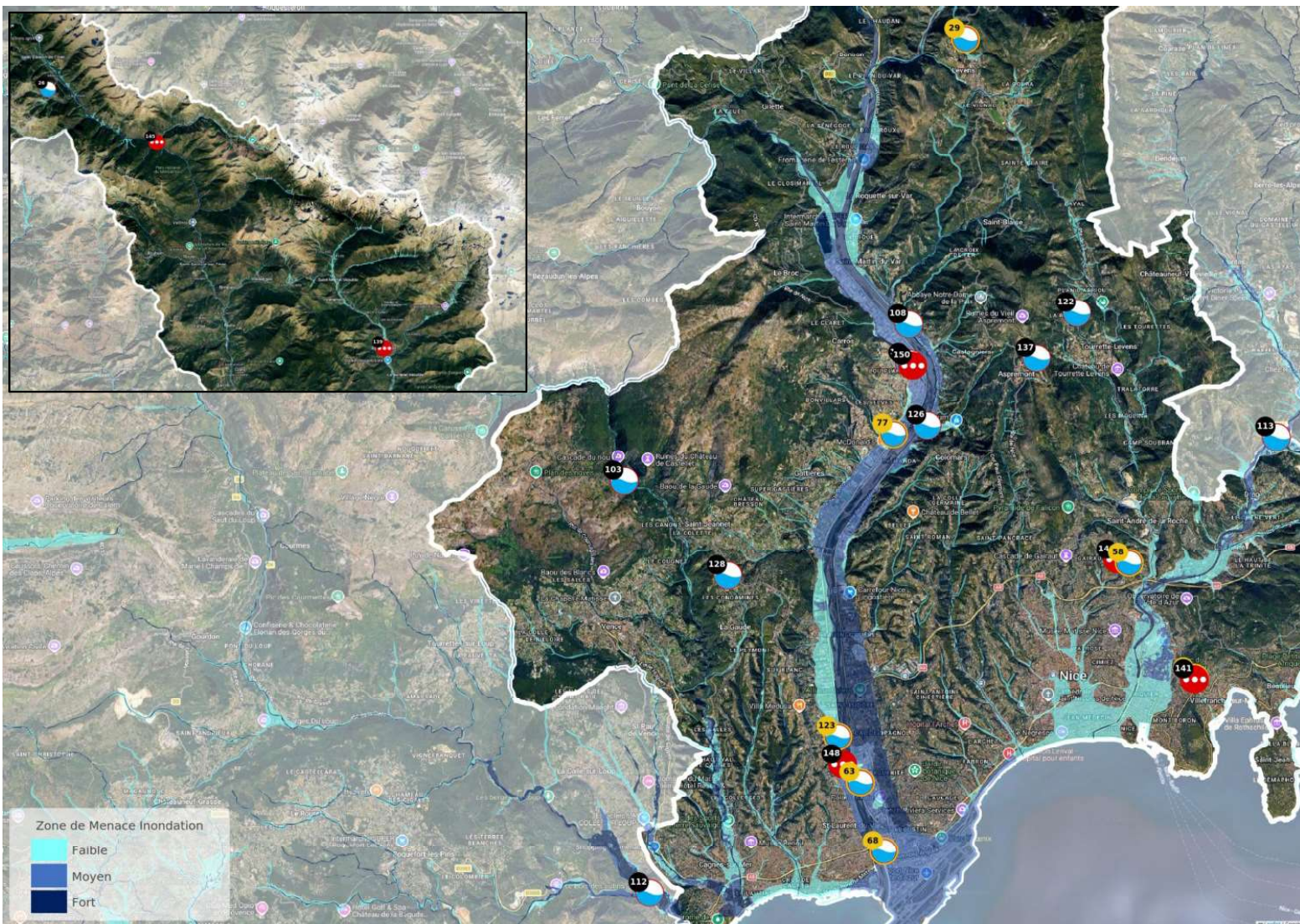
Stations d'épuration

- **46** : VENCE Sud – Le Malvan
- **51** : VENCE - Vosgelade
- **55** : NICE – Haliotis
- **111** : ST-LAURENT-DU-VAR
- **115** : AURON
- **118** : ISOLA 2000
- **121** : LA GAUDE – La Tuillière
- **135** : CAGNES-SUR-MER – Aéris



Cartographies des enjeux

Eau Potable



Usines de traitement

- **26 : VENCE** – Le Collet d'Auron (+ Réservoirs)
- **29 : LEVENS** – Font de Linier
- **58 : NICE** – Super Rimiez
- **68 : NICE** – Sagnes (Var)
- **73 : NICE** – Jean Favre
- **77 : CARROS** – La Manda
- **112 : VILLENEUVE-LOUBET** – Tines
- **108 : CASTAGNIERS** – Joseph Raybaud (+ champ captant)
- **123 : ST-LAURENT-DU-VAR** – Pugets (+champ captant)

Stations de pompage

- **122 : TOURETTE-LEVENS** – La Rohière (+ Réservoir)



Agences REA

- **139 : ROQUEBILLIERE** – Agence de Carros – Vésubie
(3 Rue Guignonis Pierre)
- **143 : NICE** – Agence Nice-Littoral (Camin René Pietruschi)
- **145 : ISOLA** – Agence de Carros – Tinée (2 Pl. Jean Gaïssa)
- **148 : ST-LAURENT-DU-VAR** – Agence de la Rive Droite
(594 Av. Pierre et Marie Curie)
- **150 : CARROS** – Agence de Carros (2458 Rte de la ZA de la Grave)

Réservoirs

- **128 : LA GAUDE** – Seren
- **137 : ASPREMONT** – Salette

Sources

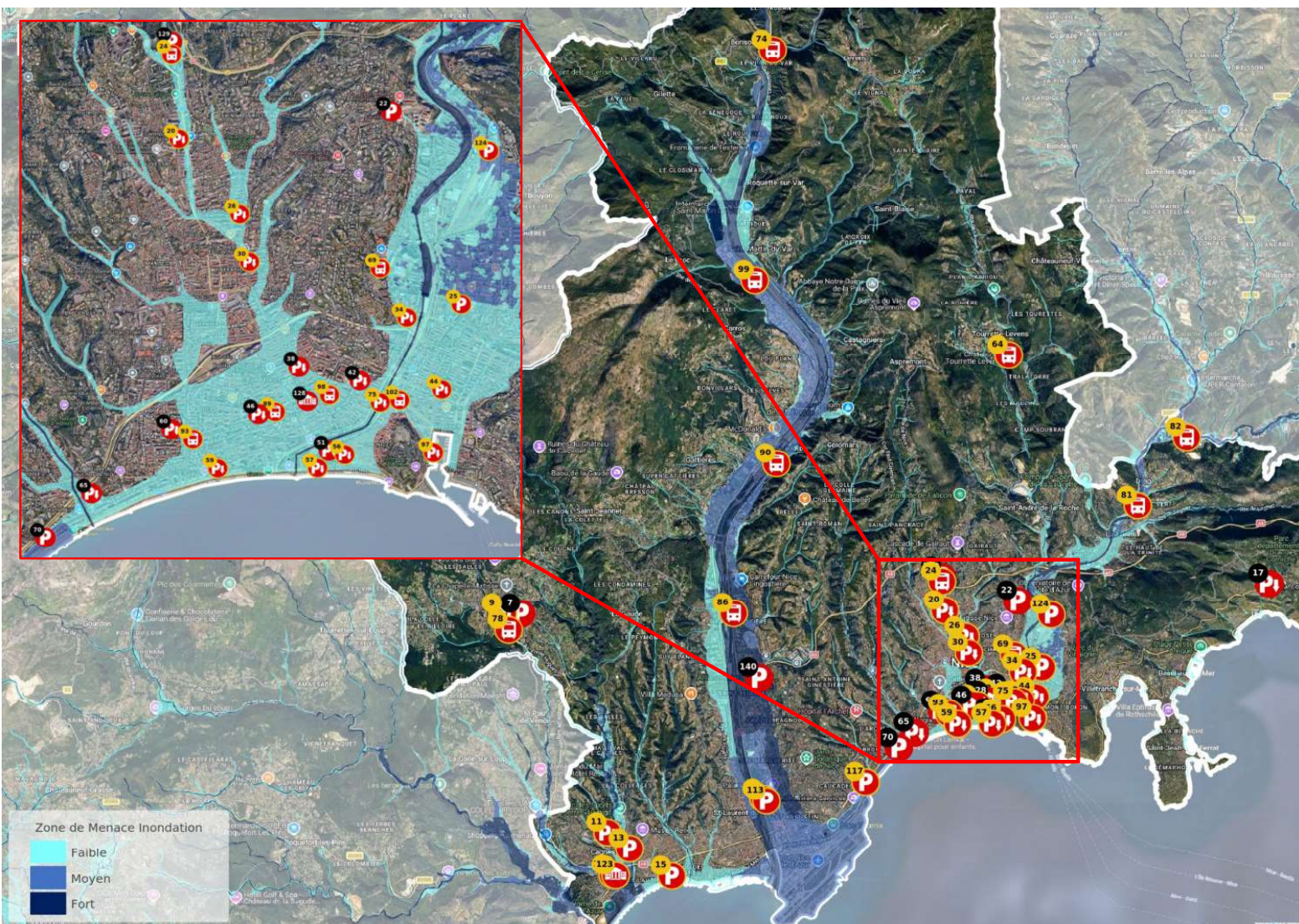
- **108 : ST-JEANNET** – Source du Riou

Champs captant

- **63 : NICE** – Des Prairies
- **109 : CARROS**
- **113 : CANTARON** – Plan de Rimont
- **116 : CAGNES/MER** – Tines
- **126 : CASTAGNIERS** – Roguez

Cartographies des enjeux

Transport - Stationnement



Pi Parkings souterrains

- 9 : VENCE – Parking Grand Jardin (Pl. du Grand Jardin)
- 11 : CAGNES/MER – Parking Planastel (12 rue du Château)
- 17 : EZE – Parking G^{al} de Gaulle (La Colette)
- 20 : NICE – Parking Gorbella (61 Bd Gorbella)
- 26 : NICE – Parking Valéri (60 Av. Alfred Borriglione)
- 30 : NICE – Parking Jeanne d'Arc (91 Av. Saint-Lambert)
- 34 : NICE – Parking Jean-Bouin (3 Rue Jean Allègre)
- 38 : NICE – Parking Foch-Hancy (3 Rue d'Alger)
- 42 : NICE – Parking Marshall (Pl. du G^{al} Georges Marshall)
- 44 : NICE – Parking Barla (Rue Auguste Gal)
- 46 : NICE – Parking du Louvre (20 Bd Victor Hugo)
- 51 : NICE – Parking Corvesy (3 Rue Alexandre Mari)
- 56 : NICE – Parking Palais de Justice (19 Rue Alexandre Mari)
- 57 : NICE – Parking Sulzer (103 Quai des Etats-Unis)
- 59 : NICE – Parking du Palais Massena (29 Prom. des Anglais)
- 60 : NICE – Parking Palmeira (47 Rue St-Philippe)
- 65 : NICE – Parking Louis de Coppet (26 Rue Louis de Coppet)
- 75 : NICE – Parking Promenade es Arts (18 Av. St-Jean-Baptiste)
- 97 : NICE – Parcazur Port Lympia (Quai Lunel)

P Parkings

- 7 : VENCE – Parking Toreille (Av. du Général Leclerc)
- 13 : CAGNES/MER – Parking Renoir (Av. Auguste Renoir)
- 15 : CAGNES/MER – Parking Mattei (Pass. Des Pêcheurs)
- 22 : NICE – Parking Valombrose (Av. de Valombrose)
- 25 : NICE – Parcazur Vauban (Rue Jules et Aline Avigdor)
- 70 : NICE – Parking Californie (Av. de Californie)
- 113 : NICE – Parcazur Charles Ehrmann (Charles Ehrmann)
- 117 : NICE – Parcazur Carras – Les Bosquets (Av. de Carras)
- 120 : CAGNES/MER – Parcazur PEM (Av. de la Gare)
- 124 : NICE – Parcazur Pont-Michel (Rte de Turin)
- 129 : NICE – Parcazur Henri Sappia (Bd Henri Sappia)
- 140 : NICE – Parcazur Saint-Isidore (Rue Alain Mimoun)

Bus Dépôts de bus

- 64 : TOURETTE-LEVENS – Av. Joseph Baillet
- 69 : NICE – 129 Bd Pasteur
- 74 : UTELLE – Pont Durandy
- 78 : VENCE – 688 Av. Emile Hugues
- 81 : DRAP – 3 Av. Jean-Moulin
- 82 : DRAP : Plan de Peille
- 86 : NICE – Chemin des Ecoles Lingostière
- 90 : NICE – 914 Bd du Mercantour
- 94 : PUGET-THENIERS : L'Adroit (absent du plan)

MAIRIE Bâtiments administratifs

- 123 : CAGNES/MER – PEM (39 Av. de la Gare)
- 128 : NICE – Espace Mobilités (33 Bd Dubouchage)

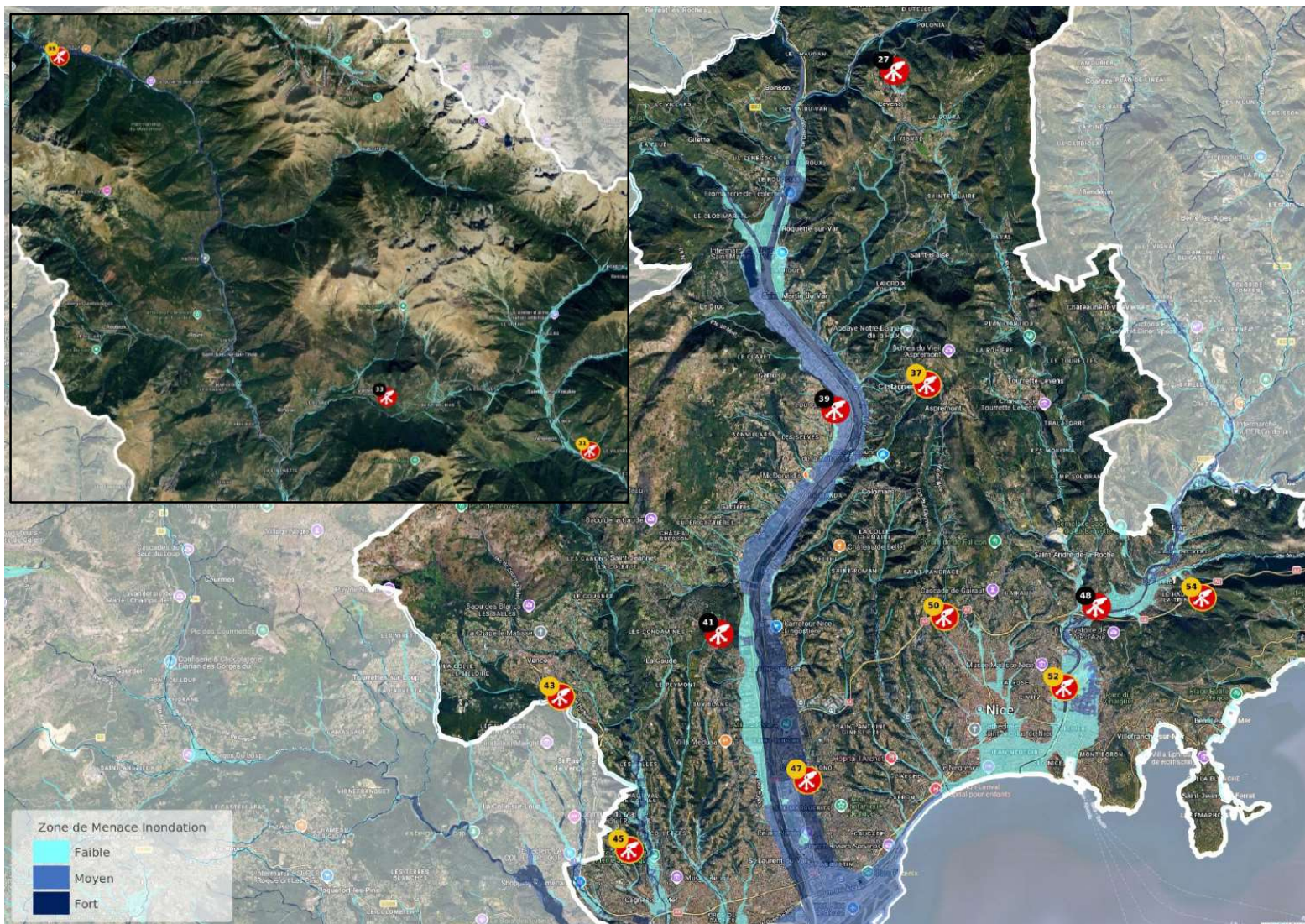
Stations de Tramways souterraines

- 89 : NICE – Jean Médecin
- 93 : NICE – Alsace-Lorraine
- 98 : NICE – Durandy
- 102 : NICE – Garibaldi / Le Château



Cartographies des enjeux

Déchets



Déchetteries

- **27** : LEVENS – Route de Duranus
- **31** : ST-MARTIN-VESUBIE – Route de Nice
- **33** : VALDEBLORE – Route de la Colminae
- **35** : ISOLA – Impasse Trérios
- **37** : CASTAGNIERS – Chemin du Linguador
- **39** : CARROS – Chemin des Négociants Sardes
- **41** : LA GAUDE – Quartier Le Plan du Bois
- **43** : VENCE – Route de Nice
- **45** : CAGNES/MER – Route de Vence
- **47** : NICE Ouest – Avenue Simone Veil
- **50** : NICE Nord – Boulevard Jean Behra
- **52** : NICE Est – Boulevard Jean-Baptiste Vérahy
- **54** : LA TRINITE – Boulevard Fuon Santa

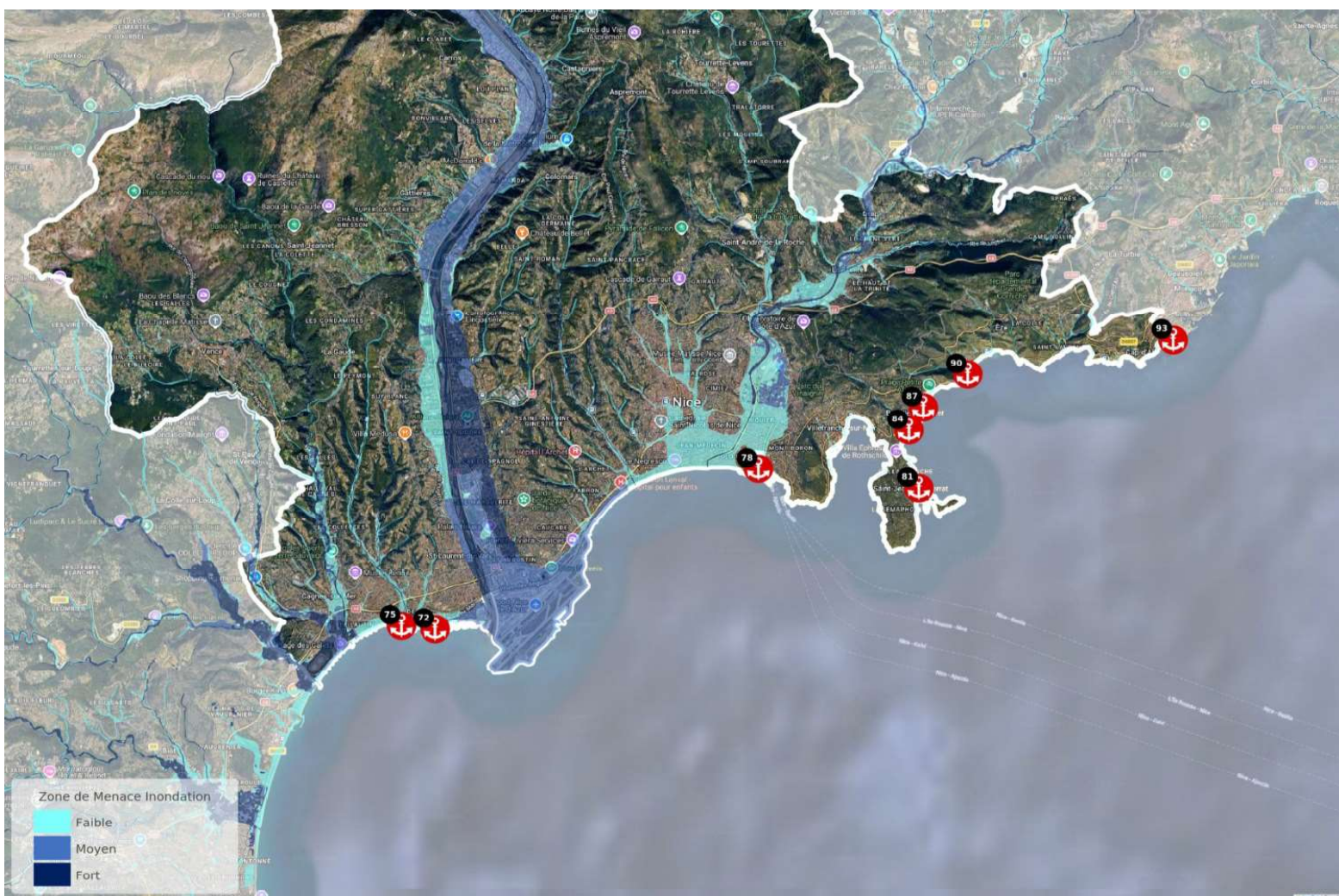
Usine d'incinération

- **48** : NICE – ZFU de l'Ariane



Cartographies des enjeux

Littoral – Port



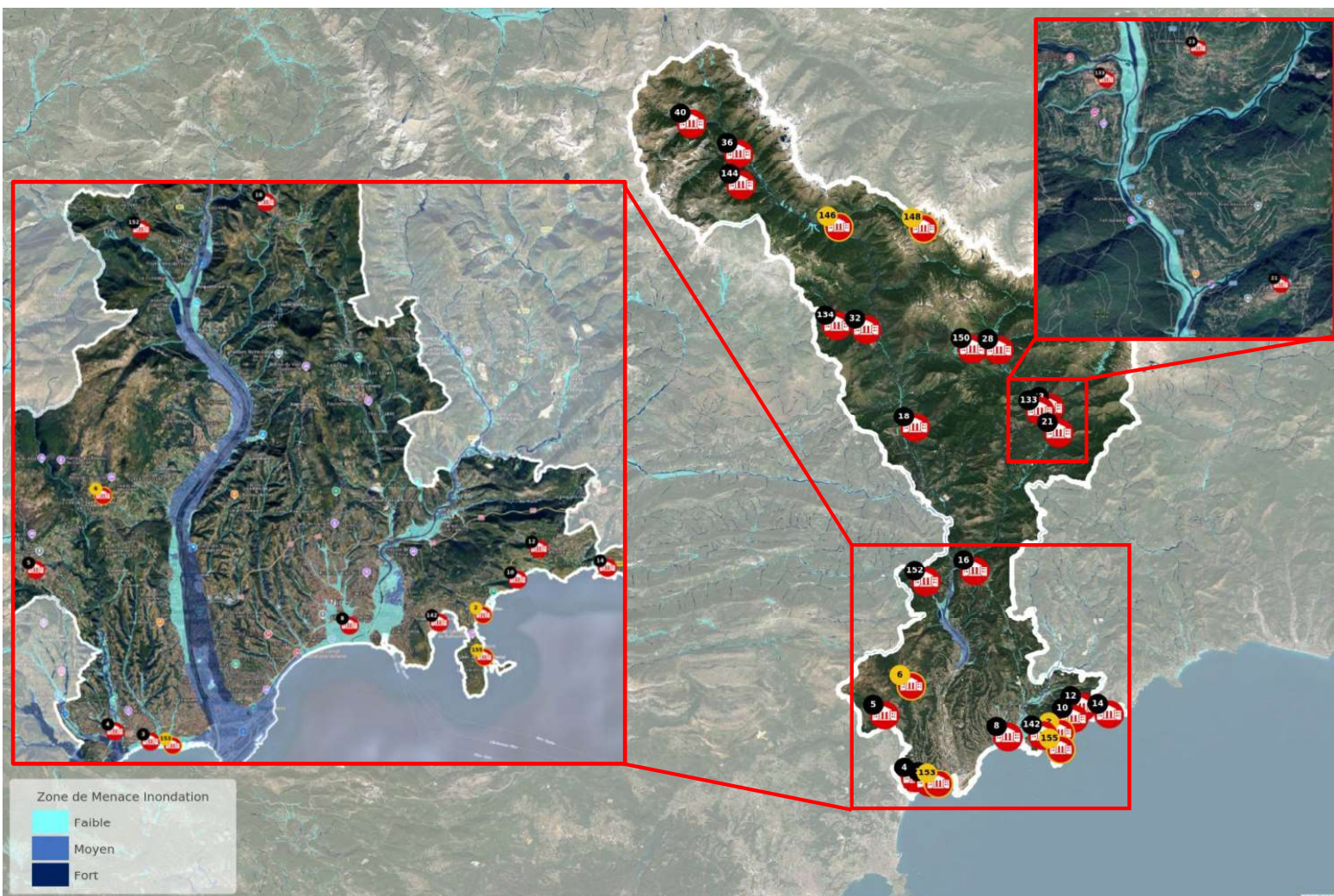
Ports

- **72** : PORT DE SAINT-LAURENT-DU-VAR
- **75** : PORT DU CROS DE CAGNES
- **78** : PORT DE NICE
- **81** : PORT DE SAINT-JEAN-CAP-FERRAT
- **84** : PORT DE BEAULIEU FOURMIS
- **87** : PORT DE BEAULIEU PLAISANCE
- **90** : PORT DE SILVA MARIS
- **93** : PORT DE CAP D'AIL



Cartographies des enjeux

Tourisme



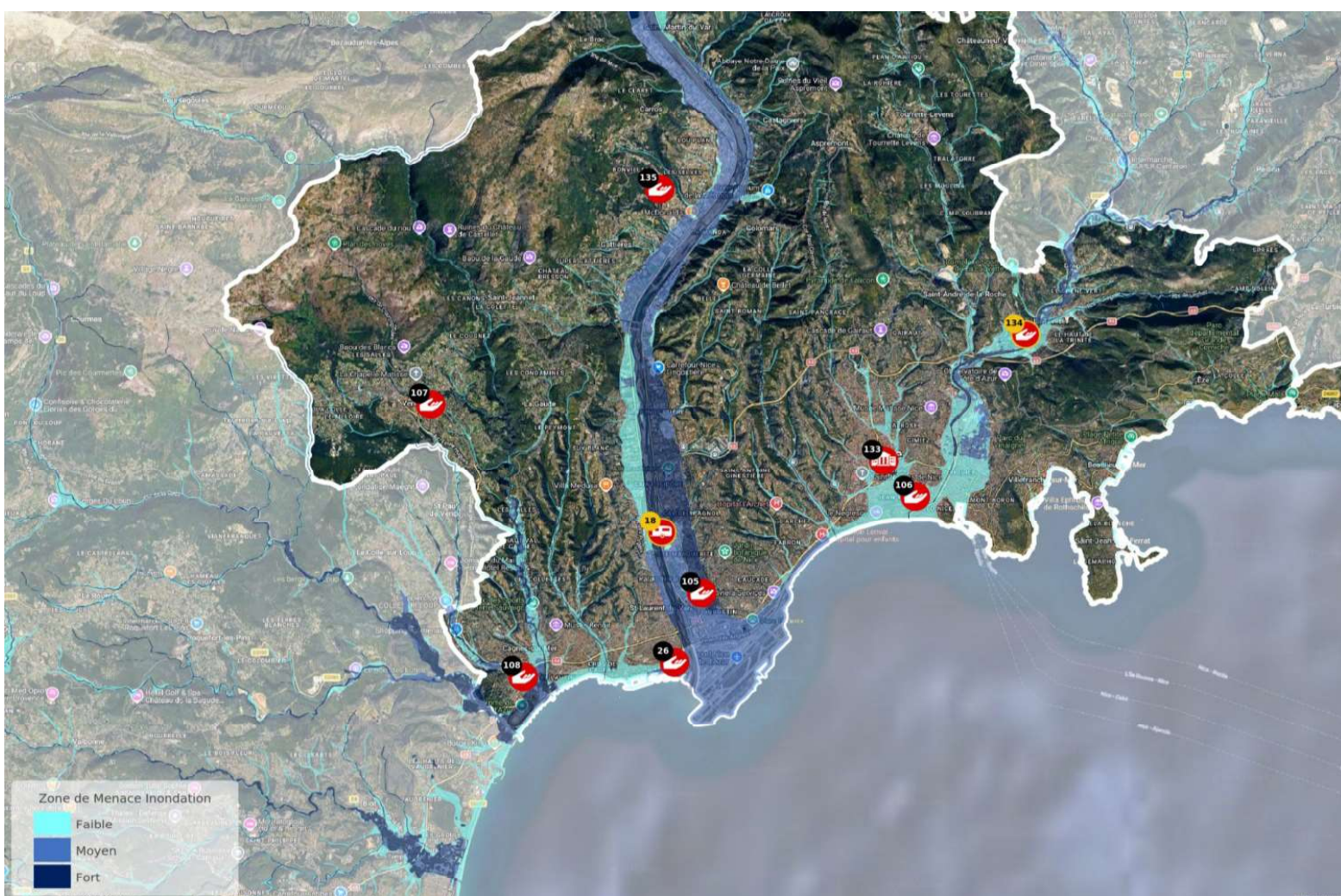
Offices de Tourisme Métropolitain (Bureaux d'information)

- 2 : BEAULIEU/MER – 38 Bd du Maréchal Leclerc
- 3 : CAGNES/MER – Cros de Cagnes – 99 Prom. de la Plage
- 4 : CAGNES/MER – Cagnes-sur-Mer – 38 Bd du M^{al} Leclerc
- 5 : VENCE – Pl. Grand Jardin (Villa Alexandrine)
- 6 : SAINT-JEANNET – Parking René Veyssi
- 8 : NICE – 25 Av. Jean Médecin
- 10 : EZE – Eze Bord de Mer – 22 Av. de la Liberté
- 12 : EZE – Eze Village – Pl. du Général de Gaulle
- 14 : CAP D'AIL – 87 bis Av. du 3 Septembre
- 16 : LEVENS – Pl. V. Masseglia (Maison du Portal)
- 18 : CLANS – Pl. de la Collégiale
- 21 : LA BOLLENE-VESUBIE – 2 Pl. du G^{al} de Gaulle
- 23 : BELVEDERE – 10 Rue du Navel
- 28 : ST-MARTIN-VESUBIE – 5 Av. Kellerman
- 32 : ROURE – Pl. Jules Mallet
- 36 : ST-ETIENNE-DE-TINEE – Pl. de l'Eglise
- 40 : ST-DALMAS-DE-SELVAGE – Maison du Haut Pays
- 133 : ROQUEBILLIERE – 26 Av. Corniglion Molinier
- 134 : ROUBION – Imm. Edelweiss (Le Village)
- 142 : VILLEFRANCHE/MER – Jardin François Binon
- 144 : AURON – Av. Malhira
- 146 : ISOLA – Isola Village – 11 Rue de la Liberté
- 148 : ISOLA – Isola 2000 – Imm. le Pelevos (Station Isola 2000)
- 150 : VALDEBLORE – Rte du télésiège
- 152 : GILETTE – 1 Pl. du docteur René Morani (Mairie)
- 153 : ST-LAURENT-DU-VAR – 1819 Rte du Bord de Mer
- 155 : ST-JEAN-CAP-FERRAT – Quai Virgile Allari



Cartographies des enjeux

Social – Accueil des gens du voyage



Aire d'accueil des gens du voyage

- **18** : NICE – Chemin des Carriers (253 Voie de contournement – Bd du Mercantour)

Maisons intercommunaires

- **133** : NICE – Maison de l'Habitant (6 All. Philippe Seguin)

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

- **26** : ST-LAURENT-DU-VAR – Antenne de Saint-Laurent-du-Var (ADEEL 1^{er} étage – 188 Av. Eugène Donadei)
- **105** : NICE – Antenne de Nice Les Moulins (Maison des Projets - 33 avenue de la Méditerranée)
- **106** : NICE – Antenne de Nice centre (4 rue Blacas)
- **107** : VENCE – Antenne de Vence (Centre Toreille – 177 Av. Alphonse Toreille)
- **108** : CAGNES/MER – Antenne de Cagnes-sur-Mer (4 rue Pasteur)
- **134** : NICE – Antenne de Nice l'Ariane (Espace emploi – Pl. de l'Ariane)
- **135** : CARROS – Antenne de Carros (Espace Eluard – 11-17 Rue des Arbousier)

AR Prefecture

006-210600664-20260311-2026_03_25-AR
Reçu le 25/03/2026

AR Prefecture

006-210600664-20260311-2026_03_25-AR
Reçu le 25/03/2026

